MONTREAL, 12 FEVRIER 1916

GRANDMOTHER
Le meilleur
CIGARE A 5 Cts.

LE PAYS

GRANDMOTHER
Le meilleur
CIGARE A 5 Cts.

7me Année, No. 6. *Redacteur en chef : ROGER VALOIS* Cinq Sous le Numéro.

Pour sauver Montréal

Que va faire sir Lomer en présence des demandes contradictoires qui lui sont faites ?

QUE NE MET-IL MONTREAL EN TUTELLE ?

Ce n'est pas tant du régime qu'il faut nous débarrasser, mais des hommes

Nous savons à peu près quel genre d'administration a la ville de Montréal en ce moment, mais qui sait comment la charte de la ville va sortir des mains de nos législateurs?

Differentes délégations ont demandé toutes sortes de choses à sir Lomer Gouin et à la Législature, depuis l'abolition du bureau de contrôle jusqu'à l'abolition du conseil et même du maire, sans parler de la reduction du nombre des échevins, leur mode de réélection, etc., etc.

Si nos législateurs peuvent deviner dans tout ce fouillis la volonté des contribuables, ils ont de l'oreille. La série de questions posée par le premier ministre aux différents représentants des délégations qui sont allées à Québec, indique que sir Lomer semble assez perplexe. Et comment ne pas l'être? Pendant que l'ancien maire Guérin plaide pour le maintien du bureau de contrôle, qui ne sait que ce mode d'administration n'a pas été un succès depuis six ans que nous l'avons? Et un seul chiffre suffit à le prouver: six ans de bureau de contrôle ont porté la dette de la ville de Montréal de $38,000,000 à $100,000,000. Pendant que M. Martin prêche le retour aux commissions de l'ancien régime, qui ne revoit tous les scandales dévoilés par l'enquête Cannon?

Et qui croira que le simple fait l'avoir des échevins élus par de grands quartiers au lieu de petits, ne nous amenera à l'hôtel de ville que des hommes irréprochables? Le maire Martin et M. Hébert n'ont-ils pas été élus par toute la ville? Que faire alors?

Devant toutes les suggestions faites à sir Lomer Gouin, qui ne songe de quelle énorme responsabilité nous chargeons les épaules de cet homme et même des députés? Tout le monde exprime l'espoir que la Législature va mettre fin à nos maux qui sont réels. Oui, c'est très bien, mais de quelle façon?

Nous en tenons pour la solution lancée par notre journal, il y a quelques semaines: il faut mettre Montréal en tutelle pour deux ans, et pendant ce temps-là charger une commission d'experts d'étudier le meilleur système d'administration pour une grande ville.

Il faut mettre Montréal en tutelle, c'est-à-dire que la Législature devrait abolir le conseil municipal et le bureau de contrôle pour deux ou trois ans et nous nommer cinq ou six administrateurs qui verront à remettre nos finances en bon ordre pendant ce temps-là.

Ces cinq personnes que nous nommerons, des commissaires si on le veut, verront à administrer notre ville comme une grande compagnie, comme le Pacifique, par exemple. Pourquoi pas? La Législature pourrait défendre à ces commissaires, toute nouvelle expropriation, tout achat de terrain, toute signature de franchise, bref toute dépense anormale d'argent ou tout contrat trop considérable, car ces commissaires ne seraient là que temporairement et dans le but d'administrer. La Législature pourrait également demander à ces messieurs de voir à diminuer de 25 à 33 pour cent le nombre des fonctionnaires.

Cette façon d'agir, cette solution tirerait, je crois, une grosse épine du pied de sir Lomer, car je suis convaincu que les demandes contradictoires qui l'assaillent doivent lui rendre la situation fort difficile.

Nous sommes de ceux qui croient que sir Lomer ne doit pas avoir toutes les responsabilités dans cette affaire et que la mise en tutelle de Montréal pour deux ou trois ans, pendant qu'une commission étudierait le meilleur mode d'administration, est en ce moment la chose la plus urgente. En fait, ce n'est peut-être pas tant du régime qu'il faut nous débarrasser comme des hommes. Or pour leur enlever la garde du trésor civique, je ne vois que ce moyen. Abolissez le bureau de contrôle, vous retrouverez les Giroux, les Ménard, les Therrien, les Turcot, les Bastien, les Chartrand dans le conseil; abolissez les deux corps et remplacez-les par 10 ou 15 commissaires, ils y seront encore et nous continuerons d'assister, impuissants, à la plus belle sarabande d'écus qui se soit encore vue.

Que sir Lomer nous choisisse lui-même, avec la Chambre de Commerce, le Board of Trade, le Conseil des Métiers et du Travail, et les autres corps publics, une demi douzaine d'hommes capables et intègres — il doit y en avoir — et qu'il les charge d'administrer la ville de Montréal durant deux ans, voilà ce qu'il pourrait faire le mieux en ce moment.

Nous comptons que dans le choix de ces hommes, sir Lomer s'élèvera au-dessus de l'esprit de parti, de l'habitude du patronage et qu'il fera consciencieusement l'impossible pour que la grande ville de Montréal ne culbute pas dans une épouvantable faillite.

Livrée aux Martin, aux Giroux, aux Ménard et consorts, c'est ce qui lui arrivera d'ici cinq ans.

Jean Brusson

—(•)—

"Nous déclarerons la guerre"

Mgr Roy fait des menaces au sujet de la fusion des commissions scolaires

Le clergé et l'école

A la première séance du comité des bills privés où l'on a étudié la question de l'annexion des commissions scolaires, sir. Lomer Gouin a constaté le changement de mentalité au sujet de cette mesure, survenu depuis quelques années.

"Il (sir Lomer Gouin) croit que le gouvernement ne doit pas se désintéresser d'une question comme celle-là, lisons-nous dans la "Presse", mais il ne veut pas que l'on croit que le gouvernement veuille précipiter cette fusion. Il est cependant heureux de constater que l'on puisse parler de fusion aujourd'hui, sans danger.

Sir Lomer est-il bien certain qu'il n'y a plus de danger?

Mgr Roy s'est écrié, l'autre jour, à la Commission des Ecoles Catholiques:

"Nous ne pouvons accepter une seule commission. Sur ce point-là, nous serons intransigeants et s'il faut déclarer la guerre, nous la déclarerons un jour."

(Cf. le Canada, 8 février 1916).

Le premier ministre voit bien qu'il y a encore du danger et des préjugés.

Mais qui ce nous de Mgr Roy peut-il bien représenter? Qui est-ce qui va déclarer la guerre si le gouvernement fusionne les commissions scolaires? Serait-ce les pères de famille, vous savez ceux qui ont tant de droits sur l'éducation de leurs enfants? Non, la majorité des pères de familles, des contribuables est favorable à la fusion. Les premiers espèrent avoir de meilleurs écoles, et ceux-ci comptent qu'ils se feront moins voler.

Mais, alors, qui est-ce? Serait-ce le clergé?

Allons donc! Le clergé qui s'est toujours posé en champion des droits des pères de famille, déclarerait la guerre au gouvernement coupable de s'être conformé aux désirs des pères de famille? Je n'en veux rien croire.

D'un autre côté, ils sont assez nombreux ceux qui prétendent que la plupart des curés des paroisses de Montréal ne s'opposent pas à la fusion, bien au contraire.

Mais, de toute façon, nous ne pouvons trouver à ce nous de Mgr Roy d'autre explication que le clergé, car tout de suite après, il a dit:

"Si on veut chasser le clergé de l'administration scolaire, je me retirerai."
(Cf. la "Patrie" du 8 février 1916).

A ce compte-là, le "Pays" croit avoir quelque chose à dire.

Les contribuables et les pères de familles ne tiennent pas à chasser le clergé de l'école, mais le clergé devra savoir que, régulièrement, il ne devrait avoir rien à dire à l'école, sauf de surveiller l'orthodoxie de l'enseignement qui s'y donne. Le clergé ne paie pas de taxes et a pour principes de n'en pas payer, il n'a donc en fait rien à voir à l'administration scolaire.. Les pères de famille n'ont aucune objection à ce que tout de même certains membres du clergé s'occupent d'écoles et d'administration scolaire, mais c'est à la condition que le clergé ne mette pas de bâtons dans les roues quand il sera question de mesures de progrès et d'avancement comme par exemple, la fusion des commissions scolaires.

Et si ces paroles offusquent la fatuité de Mgr Roy, nous lui dirons que l'intervention du clergé dans la partie administrative de la question scolaire n'a pas toujours été très profitable pour les contribuables. Et pour affirmer cela, nous nous basons sur les paroles mêmes de Mgr Roy à la dernière séance de la Commission:

"Une autre cause de la faillite du système actuel, a-t-il dit, et dont sont responsables certains prêtres, c'est la multiplication des commissions scolaires.

(Cf. "le Canada" du 8 février 1916)

Nous nous basons aussi sur l'incapacité et la veulerie notoires de Mgr Roy qui n'a pas eu le courage de prendre une décision dans l'affaire Giroux, qui est responsable au même degré que ses collègues de la maladministration des fonds scolaires.

Si à la tête de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal depuis quelques années, nous avions eu un homme de caractère, un homme de devoir, nous n'hésitons pas à dire que les choses s'y seraient passées différemment dans l'affaire Giroux, dans l'affaire du terrain de la rue Dorchester et en maintes autres occasions.

Nous avons donc raison de dire que la présence du clergé dans nos administrations scolaires ne nous a pas toujours été très profitable. Et j'allais oublier le cas de Saint-Anselme!

Nous n'avons pas d'objection à ce qu'il y reste, mais nous sommes maitres chez nous et nous n'avons pas l'intention de subir les menaces d'un quelconque Mgr Roy, qui se croit peut-être en train de fouetter quelque jeune vicaire récalcitrant.

Nous voulons la fusion et si nous ne l'avons pas cette année, nous l'aurons plus tard, mais elle viendra forcément, même si Mgr Roy devait nous déclarer la guerre et nous faire une guerre de Boche.

M. le juge Lafontaine a parfaitement raison de dire qu'il n'y a qu'un petit groupe d'intéressés qui s'opposent à la fusion.

Ce petit groupe tiendra-t-il l'intérêt général en échec?

Nous ne voulons pas le croire.

LETTRE D'UN PROHIBITIONNISTE

Favorable aux licences de bières et de vins

L'enthousiasme des prohibitionnistes, dit-il, est contre l'alcool, non pour la prohibition

REMEMBER THE MAINE

Nous avons reçu cette semaine l'intéressante lettre suivante d'un prohibitionniste convaincu, M. J.-J. Grignon de Sainte-Scholastique:

Monsieur le rédacteur,

Un de mes amis anti-prohibitionnistes vient de me communiquer votre série d'articles contre la prohibition, dans le but de me convertir sans doute. Or, moi qui suis un ardent et militant prohibitionniste, je ne puis que désapprouver la plupart des articles que le "Pays" a écrits sur ce sujet. J'admire sans réserve l'oeuvre de notre clergé, mais en exécrant de tout coeur quelques-unes de ses méthodes attentatoires à la liberté autant qu'à la dignité modernes.

Cependant, il me fait grand plaisir de reconnaitre que votre dernier article, demandant à limiter le trafic des liqueurs à la bière et au vin, lève tant de malentendus, paraît tellement en harmonie avec les vues des modérés qui admettent la nécessité, brutale en soi comme toute nécessité, de combattre l'alcool autrement que par la persuasion individuelle, mais répugnent à la violentation du tempérament national, que je me croirais coupable de ne pas rendre hommage à l'esprit qui inspire cet article.

Comme notre archevêque métropolitain et comme beaucoup d'autres, je suis prohibitionniste à corps défendant contre les ravages de l'alcool et faute de mieux, c'est-à-dire sans grand enthousiasme. L'enthousiasme chez les conférenciers prohibitionnistes, vous le trouverez dans les diatribes contre l'alcool, contre l'inefficacité des lois du revenu provincial, contre une infinité de choses qui se rattachent au fléau, mais quand ils en viennent au remède: la prohibition, vous les verrez jeter à l'horizon un oeil inquiet, car invariablement, il y surgit un point d'interrogation: "Remember the Maine"!

Alors, ils se rallient à la maxime révolutionnaire: La maison est en feu, jetons-la à terre, nous aviserons ensuite aux plans de reconstruction, et, dans mon opinion, c'est rationnel, mais, en même temps cela laisse la porte ouverte à bien des conciliations entre gens qui se croient aujourd'hui ennemis irréductibles.

Donnez-moi le trafic des spiritueux limité au vin et à la bière mais à la condition essentielle que la fabrication, l'importation et la vente de tous les autres spiritueux soient supprimées par le gouvernement central, ce qui, du reste, n'affecterait pas ses revenus, et je vous tiens quitte de toute prohibition avec Mgr Bruchési dont je garantis la concordance d'opinion avec moi sur cette matière.

Donc, d'un côté, pas de mesure hypocrite et puritaine, respect à la dignité et à l'indépendance du caractère national; de l'autre, sacrifice de quelques délicatesses de palais, quelques éclats de gaieté plus bruyamment allumée pour s'en tenir aux joyeuses radiations des reflets d'or que versent les pampres de la vieille Gaule.

Et nous voilà tous la main dans la main et puis... le verre en mains.

J.-J. GRIGNON.

Sainte-Scholastique, 10 février 1916.

Dans la crainte que ce prohibitionniste "à corps défendant et faute de mieux", ne soit trouvé un peu à l'eau de rose par la rébarbative "Action Catholique", nous devons dire que M. Grignon prêche depuis longtemps la prohibition par l'article de journal dans l'"Avenir du Nord" par exemple, sous le pseudonyme de NATURE, par la conférence dans son village et dans son district et jusque devant l'Union Catholique à Montréal.

Mais il nous arrive trop peu souvent de rencontrer un prohibitionniste qui ne soit pas absolument bouché à tout raisonnement pour ne pas nous arrêter avec plaisir à discuter avec M. Grignon.

C'est ce que personne ne veut comprendre que l'on peut être contre la prohibition et cependant favorable à la tempérance. Quel est le bon citoyen, quel est l'honnête homme qui est pour l'ivrognerie, pour l'alcoolisme? Mais il n'y en a pas. Tout le monde déplore les ravages de l'alcoolisme et tout le monde a, sous les yeux, l'exemple d'un ami, d'un brillant talent, ruiné par cette épouvantable passion de l'alcool. Et je comprends que l'indignation s'empare quelquefois d'une âme ardente et que, dans le désir de casser les reins au monstre, on aille jusqu'à parler des mesures les plus sévères et les plus arbitraires. Mais encore faut-il compter avec l'âme humaine. Et si nous disons et prouvons, que partout où ces mesures sévères et arbitraires ont été mises à exécution, elles ont été un lamentable fiasco, que, dans bien des cas, le remède est pire que le mal et que sous le régime de la prohibition, s'il y a moins d'ivrognes, il a beaucoup plus d'hypocrites! Pour des réformateurs, pour des apôtres, ces choses sont à considérer.

Certes, ce n'est pas nous qui prétendrons que l'alcool et ses ravages ne présentent pas un problème troublant.

Que faire? La prohibition? Mais M. Grignon lui-même admet qu'elle a fait faillite dans le Maine, qui est l'exemple typique, classique.

La limitation du commerce des liqueurs à la bière, aux vins et aux alcools légers?

C'est ce que nous demandions la semaine dernière et qui nous a valu la lettre de M. Grignon. Nous en sommes.

C'est là, croyons-nous, que doivent tendre tous les efforts. C'est beaucoup plus rationnel que la prohibition absolue qui pourrait bien amener de terribles réactions.

Et puis, je soumets les réflexions suivantes aux prohibitionnistes: comment voulez-vous que cette mesure arbitraire soit observée, comment voulez-vous que le gouvernement veille à ce que la loi ne soit pas violée? En ce moment, le gouvernement de Québec doit retirer près de $900,000 annuellement du commerce de l'alcool et il ne fait rien ou presque rien pour veiller à l'observance de la loi et vous voudriez qu'avec ce million en moins, le gouvernement dépensât de l'argent pour faire observer la loi? Allons donc! Et c'est ce qui fortifie notre conviction que la prohibition dans la province de Québec serait pire que dans le Maine.

Non, guerre à la prohibition! Que les honnêtes gens s'entendent sur une mesure moins arbitraire, moins attentatoire à la liberté de la majorité des gens qui ne sont pas des ivrognes, sur la suppression de l'alcool comme en France, comme en Russie, par exemple, sur l'octroi de licences spéciales de vins et de bières et l'on aura avancé la cause de la tempérance que nous avons tous à coeur.

—(•)—

LE BILL DE "LA PRESSE"

L'un des bills privés qui attirent en ce moment le plus l'attention et excitent le plus d'intérêt, c'est sans doute le bill de la "Presse".

On sait ce dont il s'agit. En fait, on se bat autour du contrôle politique de la "Presse; et il se pourrait fort bien que pour garder la "Presse" au parti libéral, le parti libéral déchirât le testament de feu l'hon. Trefflé Berthiaume.

L'ancien propriétaire de la "Presse", avant de mourir, confia la direction de son journal à son fils aîné, M. Arthur Berthiaume, à son notaire, M. J.-R. Mainville et à son avocat, M. Zénon Fontaine, tous trois devenant fiduciaires de toutes les actions de la Compagnie de publication de la "Presse".

MM. Mainville et Fontaine sont des conservateurs qui seraient fort aise, paraît-il, de donner à la "Presse" une toute petite nuance conservatrice. M. Arthur Berthiaume, par contre, aspire au fauteuil de son père au Conseil Législatif, et voudrait que la "Presse" reste libérale. Or MM. Mainville et Fontaine formant la majorité, semblent devoir l'emporter. De là, le désaccord.

Toute l'affaire cependant n'aurait qu'un intérêt anecdotique si la famille Berthiaume ne se trouvait affreusement déchirée dans cette chicane, et si une faction ne tentait pas de faire annuler par la Législature de Québec un acte authentique passé devant notaire, presque un testament.

Et tout le monde se demande quelle attitude va prendre la Législature?

Nous ne pouvons concevoir qu'elle puisse trouver des raisons valables pour changer la volonté de feu l'hon. M. Berthiaume, et même, avec la "Presse" comme enjeu, nous prétendons que la liberté illimitée de tester, la liberté de disposer de ses biens à sa propre guise est plus importante pour les citoyens de ce pays que le fait pour le premier-ministre ou l'un quelconque de ses ministres de faire paraître son portrait accompagné de louanges dans la "Presse".

Nous ne pouvons que désapprouver de toutes nos forces le principe de ce projet de loi.

Cependant il y a une autre chose que nous n'approuverons jamais au "Pays" et c'est la façon dégoutante dont on lave en public, dans la "Presse" depuis qu'il est question de ce bill, le linge sale de la famille Berthiaume.

Et nous n'avons que du mépris pour ceux qui se prévalent de leur majorité brutale pour engueuler les enfants de feu l'hon. M. Berthiaume dans leur propre journal.

—(•)—



LE "PAYS"

Rédacteur en chef: ROGER VALOIS.

Le "Pays" est publié par la Société Anonyme d'Imprimerie.
Bureaux: 94, NOTRE-DAME OUEST.

Téléphones:
REDACTION MAIN.6765
ADMINISTRATION MAIN.3557

Prière d'adresser toutes correspondances comme suit:

LE "PAYS"
Casier postal 2020
MONTREAL.

LE FOUET

Le "Réveil" prétend que tous les curés des paroisses de Montréal sont en faveur de la fusion des commissions scolaires.

"Le clergé, fait-il dire à un interviewé quelconque, crierait bien haut son entière approbation, mais il en est empêche..."

Par qui?
Ah! oui, le fouet de Mgr Roy.

———:o:———

LEUR UTILITE

Presque tous nos échevins sont à Québec où, paraît-il, ils sont allés défendre le bill de Montréal devant le comité des bills privés.

Chose surprenante, aucun d'eux n'a pris la parole devant le comité, ni M. Chartrand, ni M. Lavergne, ni M. Saint-Pierre, ni M. Pauzé, personne.

Mais alors où est leur utilité à tous ces gens-là?

———:o:———

ÇA VA BIEN

Mgr Béliveau, le nouvel archevêque de Saint-Boniface et Mgr Mathieu, le nouvel archevêque de Régina s'en vont à Rome pour essayer de sauver les lambeaux de l'influence française catholique dans l'ouest canadien.

De fait, la nomination de Mgr Synnott à Winnipeg devenu siège archiépiscopal, a réduit l'importance de l'archidiocèse de Saint-Boniface à presque rien.

Nous perdons tous les sièges épiscopaux et archiépiscopaux en dehors de Québec et notre influence dégringole en proportion.

Voilà où un demi-siècle de la soumission la plus absolue, la plus terre-à-terre nous a conduits.

Ça va bien.

———:o:———

TOUT NATUREL

Les requêtes pour la prohibition continuent de nous éclairer sur le nombre des illetrrés dans la province de Québec. La dernière qui nous soit parvenue est celle de Saint-Roch l'Achigan, dans le comté de l'Assomption et sur quarante-cinq noms, elle contient neuf croix, soit vingt pour cent.

C'est toujours la même moyenne partout. Sur huit municipalités de village ou de paroisse, prises dans trois comtés de la province de Québec, L'Assomption, Joliette et Berthier, la moyenne des illettrés s'élève toujours à une vingtaine pour cent; de fait, elle varie de 18 à 28.

Il est naturel que dans un pays aussi éclairé, l'instruction obligatoire effraie les gens.

———:o:———

UN CRI DE TRIOMPHE

Nous lisons dans le "Devoir":

"Les réponses aux interpellations, cet après-midi, n'étaient pas exemptes d'un certain intérêt. Ainsi, le secrétaire de la Province, M. Décarie, a appris au député de Lévis, M. Bernier, qui l'interpellait au sujet du traitement des institutrices, qu'il n'y a pas un seul salaire dans les écoles catholiques de $100 ni au-dessous et qu'il n'y en a que trois chez les protestants. (Oyez, détracteurs des écoles catholiques!)".

Entendez-vous ce cri de triomphe?

Mais voyez la suite:

"Chez les catholiques, on relève cinquante-un traitements entre cent et cent vingt-cinq dollars et seize chez les protestants. On compte 524 salaires de $125.00 à $150.00 chez les catholiques et 15 chez les protestants".

Ce qui donne un grand total de 34 institutrices protestantes dont le salaire n'atteint pas $150 par an et de 575 institutrices catholiques dans le même cas.

N'est-ce pas un succès formidable pour les catholiques?

La volupté d'être à quatre pattes

SOMMES-NOUS ABSOLUMENT INCAPABLES DE PENSER PAR NOUS-MEMES?

La participation du Canada à la guerre et l'attitude du clergé

L'"Avenir du Nord", l'intéressant journal de Saint-Jérôme, publie dans son dernier numéro la piquante correspondance que voici:

Monsieur le rédacteur,

J'ai été vivement impressionné par ce que l'"Avenir du Nord" a raconté de l'attitude de M. l'abbé Bazinet, un de nos ecclésiastiques les plus distingués, en faveur de la politique d'abstention Lavergne Bourassa. Convient-il de cacher davantage que ,sur ce point, notre digne archevêque, en s'adressant à son clergé, prêche dans le désert.

Je n'ai pas de raison de croire que ce soit ailleurs différent de partout dans ma région. Pour ailleurs, à lire les journaux, je sais que tout un clergé déclare n'avoir rien à souscrire au Fonds patriotique, parce qu'il n'a pas trop de tout son argent pour les blessés de l'Ontario. En chemin de fer, je rencontre, ici, un curé des environs de Lachute qui m'assure que Mgr Bruchési va trop loin; puis c'est un prêtre retiré de Saint-Jérôme, qui appelle les malédictions du ciel sur la France. Ailleurs, ce sont les professeurs d'un petit séminaire qui ne jurent que par Bourassa; puis c'est un franciscain qui, dans une campagne prohibitioniste, tire ses exemples de foi chrétienne, des généraux autrichiens de la présente guerre; puis c'est un autre prêtre qui ne se gêne pas de dire qu'au-dessus des évêques il y a le pape qui refuse de dire de quel côté sont le droit, la civilisation, la liberté des peuples et l'idéal démocratique et de quel côté la barbarie et le militarisme, alors que la mission et la tradition papales dans le monde devraient l'y obliger; puis c'est le curé de Vianville qui, dimanche dernier, en chaire, parlant de la nécessité de secourir nos compatriotes d'Ontario, s'écrie: "On se saigne à blanc pour "toutes espèces de choses" et on ne souscrit rien à la seule chose "essentielle", paroles textuelles sténographiées par moi-même; puis, c'est dans ma propre paroisse où les mouvements favorables à la grande cause, se heurtent aux rechignements du presbytère; puis c'est presque partout pareil.

Hier, c'était: on ne doit rien à Albion; aujourd'hui c'est: pas un homme, pas un sou, pas un canon.

Que gagnerons-nous à prétendre hypocritement aux Anglais que notre clergé favorise la cause des Alliés?

Ah! si je n'étais moi-même Canadien, de quel coeur je souhaiterais à ce clergé le joug allemand, la culture allemande et surtout le service obligatoire allemand!

LOYAL.

Et l'"Avenir du Nord" fait suivre cette lettre des commentaires suivants:

Note de la rédaction.—Il ne faut pas trop généraliser et conclure des remarques de notre correspondant que tout le clergé pense comme il l'indique. Une chose certaine, c'est qu'il existe deux courants d'opinions bien tranchés dans le clergé canadien-français et IL EST EVIDENT QU'EN BEAUCOUP DE MILIEUX CLERICAUX LA PROPAGANDE INOPPORTUNE DE M. BOURASSA EST PLUS ECOUTEE ET PLUS SUIVIE QUE LES DIRECTIONS EPISCOPALES. Il convient de le constater.

(Cf. l'"Avenir du Nord" du 4 février 1916.)

Il convient sans doute de le constater, et cela prouve que l'argument de l'impérialisme devoir de conscience est assez discrédité.

Mais quelle est donc cette manie qu'ont nos compatriotes de ne pouvoir prendre une attitude qu'à la suite du clergé. Le clergé fait et pense ce que bon lui semble et les laïques devraient avoir assez de liberté et d'énergie pour faire, eux aussi, ce qu'ils croient être leur devoir. Nous avons été tellement formés à la soumission et à l'obéissance que nous sommes tout déconcertés lorsque dans tel ou tel cas, nous sommes obligés de décider nous-mêmes ce que nous allons faire.

La question de la participation du Canada à la guerre nous paraît fort simple.

Nous croyons que dans les circonstances exceptionnelles de cette guerre épouvantable, nous devons aider l'Angleterre de toutes nos forces? Que ne le disons nous et que ne le faisons-nous sans nous préoccuper de savoir ce que pensent à ce sujet les évêques d'un côté et le clergé de l'autre? Mgr Bruchési et ses collègues pensent comme nous, et ils le disent. C'est leur droit de citoyens d'exprimer leur opinion et nous nous félicitons de les trouver à nos côtés. Par contre, le bas clergé est contre la participation. Qu'est-ce que cela fait? La question est libre et, au même titre de citoyens que les évêques, ils expriment leur opinion. Qu'avons-nous à dire? Et cela, j'espère, n'est pas pour changer notre façon de voir.

Le seul cas où nous aurions à regimber, c'est celui où l'un ou l'autre camp ecclésiastique essaierait de faire prévaloir ses opinions, au nom de la religion, et décrèterait "ex cathedra" que les Canayens sont en conscience obligés de prendre telle ou telle attitude. Cela s'est vu et le "Pays" ne s'est pas gêné pour mettre à leur place ces gens qui s'imaginent ne pouvoir ouvrir la bouche sans laisser tomber des dogmes.

Mais tant que le clergé ne mêlera pas la religion elle-même à nos chicanes politiques, son attitude n'a aucune espèce d'importance, non pas que le clergé soit quantité négligeable, mais parce que ses opinions politiques ont la même valeur que celles des autres hommes.

Du moins, il en est ainsi dans les pays éclairés et il devrait en être ainsi dans la province de Québec.

Seulement, nous sommes une race de fils soumis et obéissants et quand nous ne nous sentons pas guidés, nous sommes pris de la frousse, nous ne savons plus ce qu'il faut faire, encore moins ce qu'il faut penser, nous sommes incapables de prendre seuls une attitude réfléchie.

Notre amour de la liberté est tel qu'il nous faut toujours la sensation de courber l'échine, la volupté d'être à quatre pattes.

Et c'est bien là la marque distinctive de notre infériorité: nous ne sommes pas en état de penser par nous mêmes sur quelque sujet que ce soit.

———(*)———

L'"ACTION CATHOLIQUE" ET LE CLERGE

Une mise au point d'un ecclésiastique du diocèse de Rimouski

Tout le monde sait, l'"Action Catholique" l'a même écrit en toutes lettres, qu'il y a plusieurs ecclésiastiques à la rédaction du "Progrès du Golfe" de Rimouski. Et les prêtres du "Progrès du Golfe" sont loin de penser comme les prêtres de l'"Action Catholique", les deux écoles ont même déjà eu maille à partir.

Or, dans le dernier numéro du "Progrès du Golfe", un prêtre qui signe "Un autre ecclésiastique", publie au sujet de l'"Action Catholique" une mise au point qui a quelque saveur et que nous nous empressons de faire goûter à nos lecteurs.

Il est bien temps de faire cesser le préjugé qui circule partout que l'"Action Catholique" autrefois l'"Action Sociale" est l'organe du clergé, écrit cet ecclésiastique. Ce journal n'est pas plus l'organe du clergé que l'"Evénement" ou le "Soleil". Il serait même le porte-voix de l'Archevêché de Québec qu'il ne serait pas pour cela l'écho des opinions de la majorité du clergé. Dans ses polémiques, par exemple au sujet de la participation du Canada à la guerre actuelle, l'"Action Catholique" n'avait pas du tout, en général, l'encouragement du clergé, à part le petit groupe de théologiens patriotards qui entouraient le rédacteur du journal pour l'aider ou l'encourager dans la construction de sa thèse impérialiste. Un grand nombre de théologiens prétendent qu'on ne peut prouver par le droit naturel ou l'obligation morale ce que nous devons à l'Angleterre dans le présent conflit. Et que dire de notre droit constitutionnel?

De plus, il est une autre chose dont il ne faut pas abuser. Ce sont des bénédictions et des encouragements donnés par le pape, au dire de l'"Action Catholique", à son rédacteur, à Rome en ce moment. Ces bénédictions et ces encouragements sont très enviables et certainement doivent être recherchés. Mais il ne faut pas partir de là pour se donner un brevet d'infaillibilité et prétendre que le monopole religieux nous appartient. Sans doute l'"Action Catholique" fait d'excellente besogne et c'est pour cela que Sa Sainteté l'encourage et la bénit, mais il ne s'ensuit pas qu'elle approuve, par le fait même, sa doctrine impérialiste au détriment de la doctrine nationaliste. Tout journaliste catholique qui dépend de l'Eglise et propage la bonne doctrine peut recevoir les mêmes bénédictions et les mêmes encouragements, sans que pour cela il devienne infaillible en politique..

Cf. le "Progrès du Golfe" du 4 février 1916.)

Inutile de rien ajouter.

———:o:———

TROP ECLAIRE

L'"Action Catholique" nous a habitués à voir en M. Henri Bergson un philosophe fort peu recommandable... au point de vue orthodoxie s'entend.

Or jugez de notre surprise en recevant ces jours derniers du "Comité catholique de propagande française" — dont Mgr Baudrillard de l'Institut Catholique de Paris est le président — une petite brochure: "La signification de la guerre" de M. Henri Bergson.

Voyez-vous l'abbé D'Amours en train de faire une propagande quelconque un jour ou l'autre et adressant le "Pays" à quelqu'un?

Ah! non, dans la province de Québec, on est trop éclairé pour faire de telles choses.

———:o:———

LA FONCTION

L'exécutif mexicain vient de condamner à mort une douzaine d'individus.

Evidemment la fonction d'un exécutif, c'est d'exécuter.

———:o:———

DEUX ECOLES

Avec sa bonne foi ordinaire, l'"Action Catholique" met l'horrible "lynchage" qui sévit dans quelques états de la république voisine sur le compte de l'école publique.

En 1914, on a "lynché" 69 personnes et ces exécutions se répartissent entre 14 états.

Et voici la conclusion de l'"Action Catholique":

"Tout de même on s'explique que de telles choses arrivent; l'enfant est le père de l'homme, disait un écrivain anglais. Or, l'enfant américain est formé à l'école publique; il s'y instruit mais il ne s'y élève pas".

C'est une ignominie de plus à mettre au nom de l'espèce de charité chrétienne que pratiquent les rédacteurs de l'"Action Catholique.

Que répondraient ces messieurs si quelque Américain, au courant de ce qui se passe chez nous, écrivait:

"Dans la province de Québec, toutes les administrations sont pourries. Partout dans les gouvernements, dans les conseils municipaux, dans les commissions scolaires, dans les fabriques même, on trouve des "boodlers", et des bandits. Et le sentiment public est tellement aveuli qu'il laisse faire, qu'il approuve même parfois..

"Et la preuve de tout ce que j'avance, c'est qu'un évêque catholique écrivait, il n'y a pas longtemps:

"La vertu de justice ne tient plus dans notre société canadienne la place que son rôle essentiel et fondamental lui assigne...

"Cette absence de probité dans le maniement des deniers publics revêt parfois une telle gravité et prend malheureusement de telles proportions que tous les esprits sérieux et impartiaux s'en inquiètent comme d'un symptôme d'indéniable décadence," etc., etc.

Et notre Américain de conclure comme l'"Action Catholique":

"Tout de même, on s'explique que de telles choses arrivent; l'enfant est le père de l'homme, disait un écrivain anglais. Or l'enfant canadien-français est formé à l'école catholique; il s'y instruit, mais il n'y apprend pas l'honnêteté, la probité, la justice."

L'"Action Catholique" évidemment la trouverait mauvaise, mais c'est une conclusion aussi juste que celle qu'elle tire contre l'école publique.

"POURQUOI JE M'ENROLE"

DE M. OLIVAR ASSELIN

M. Olivar Asselin vient de publier en brochure le discours qu'il a fait il y a trois semaines au Monument National.

On sait que dans ce discours, M. Asselin explique comment il se fait que lui, nationaliste militant, opposé à la participation du Canada à la guerre, s'est enrôlé et il essaie de prouver que l'on peut s'enrôler sans abandonner pour cela ses opinions politiques.

Une question se pose immédiatement: M. Asselin arrive-t-il à le prouver?

Evidemment si on étudie la position de M. Asselin à la lumière des principes intransigeants de M. Armand Lavergne qui déclare que tous ceux qui donnent de l'argent au Fonds Patriotique ou aux Fonds des régiments enlèvent cet argent aux Canadiens-français de l'Ontario, que tous ceux qui s'en vont au front manquent à leur devoir, M. Asselin aurait tous les torts. Mais il ne faut rendre M. Asselin responsable que de ses propres écrits, de ses propres paroles. Et à ce compte-là, nous rappelant certaines pages, celles qui applaudissent au départ de M. Rodolphe DeSe... par exemple, nous dirons que M. Asselin a prouvé à notre satisfaction qu'un nationaliste comme lui pouvait s'enrôler sans manquer à ses principes.

Mais lisez plutôt le discours de M. Asselin et vous serez vous-même convaincu.

J. B.

N.B.—Le discours de M. Asselin avec les lettres de sir Wilfrid Laurier, sir Robert Borden et sir Sam. Hughes, formant une brochure de cinquante pages en tout, est en vente chez les principaux libraires, chez l'auteur (rue Saint-Jacques, 74) et chez M. Emile Vaillancourt, à Montréal, rue Sainte-Catherine, 413 Ouest, au prix de 10 sous l'exemplaire, 12 exemplaires pour $1.00 et 100 exemplaires pour $7.50.

Ajoutez un sou par exemplaire pour le port.

———(*)———

ET LA PETITE MORUE

Nous recevons de M. Benjamin Sulte l'intéressante communication suivante:

"Le Liseur" du "Pays" me demandait, le 5 février, si le petit poisson des grands lacs a de la parenté avec celui des Trois-Rivières et, ce même jour, à la demande d'un ami, j'envoyais à Québec mon ancien article sur le dit petit poisson des Trois-Rivières, avant que d'avoir vu le "Pays". Attendons qu'on l'imprime.

Cependant, l'article ne parle point du poisson des grands lacs car il est nouveau ce dernier, paraît-il. Ne l'ayant jamais vu, je m'en rapporte au "Liseur".

Notre poulamon vient des côtes de l'Acadie. Il remonte le fleuve entre dans les eaux douces au bas de l'île d'Orléans et cette transition lénifie sa chair. Il va frayer dans la rivière Saint-Maurice. C'est, en grec, un anadrome: allant de bas en haut; de la mer, il remonte les fleuves.

Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens le nomment poulamon. Là aussi on le voit se rendre pour frayer dans les cours d'eau du voisinage, mais ces petits fleuves tant salés, la chair de l'animal ne subit aucun changement.

Comme il naît chez nous dans les eaux douces, puis va grandir à la mer et revient à son pays d'eau douce pour frayer, je suis enclin à croire qu'il suffirait de prendre son alevin au rapide des forges Saint-Maurice et de le transporter au lac Ontario pour reproduire l'espèce autour des Mille-Iles. Reste à savoir si le goût de la chair serait le même.

Il n'y a pas à craindre qu'il devienne grande morue. Il est morue naine et demeure toujours petit, quoique Dieu lui prête vie.

Comparez par le détail le petit poisson des grands lacs avec celui des Trois-Rivières; faites l'enquête rigoureusement, n'oubliez rien; défiez-vous des ressemblances, allez au fond des choses, par exemple, les deux pierres blanches qu'on trouve dans la tête de la grande morue et pareillement dans celle de notre morue naine, et l'organisme de la production des oeufs, etc. A vous de devenir savant!

Benjamin SULTE.

7 février.

———(*)———

UNE GRIMACE

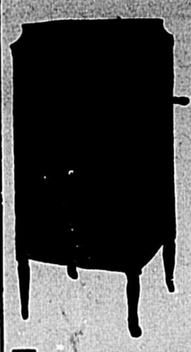
Nous avons signalé et même reproduit, il y a une quinzaine, cette petite page d'histoire de M. Bourassa sur les Messieurs de Saint-Sulpice.

Avec un air de n'y pas toucher, la "Semaine Religieuse" vient de relever quelques-unes des affirmations de M. Bourassa, mais avec une discrétion telle que c'est tout comme si elle n'avait rien dit. Elle n'a pas osé faire la moindre allusion à M. Bourassa ni à son article.

Ah! si c'eut été le "Pays"!

Nous avions dit de ces lignes: "on les avalera en faisant la grimace". Nous ne nous sommes pas beaucoup trompés.

———:o:———



M. Thomas Edison
célèbre son
69ième anniversaire

De ces 69 ans, le grand inventeur en a passé quatre à perfectionner le fameux nouveau

PHONOGRAPHE EDISON — A AIGUILLE DIAMANTEE

Pas d'aiguilles à changer. Records indestructibles.

C'EST L'INVENTION FAVORITE D'EDISON

On ne peut entendre de véritable musique qu'avec ce merveilleux instrument.

Vous ne serez jamais satisfaits d'une simple "machine parlante" quand vous aurez entendu le phonographe Edison à aiguille diamantée.

Conditions de paiement à débattre.

RECITALS TOUS LES JOURS.

QUARTIERS GENERAUX
La plus grande maison de pianos de Montréal

LAYTON BROS.

550 Rue SAINTE-CATHERINE OUEST
Ouvert le soir.

Rabais général dans les prix
Chez
Albert A. ROY
(FASHION-CRAFT)

Dans toutes les marchandises qui sont en étalage et qui sont de marques de première classe.

Complets, Habits et Paletots, — valeurs de $18, $20 et $22 — Pour $12, $15 et $16.50
Faux-cols en pure toile . . . @ 50 cts la douzaine
Cravates, belles nuances, valeurs de 50 cts à $2.50 — Pour 35 cts, 50 cts et 75 cts
Chemises, beaux patrons, valeurs de $1.00 à $3.00 — Pour 75 cts et $1.25
Foulards, Gants doublés, Chapeaux, Robes de chambres, Vestons (smoking), Gilets de Fantaisie, etc.
A moitié du prix courant.

N.B.—N'oubliez pas d'examiner nos vitrines qui sont les mieux fournies et comptent parmi les plus belles.

469, Ste-Catherine Est, Montreal
Téléphone, Est 399

Avez-vous goûté la
NOUVELLE BIERE
NELSON
ELLE EST A SE FAIRE TOUTE UNE REPUTATION
L'une des meilleures bières brassée à Montréal.
Brassée par LAURIN & LEMIRE
Bell Tél. Est 2499. — 222c Amherst, Montréal.
Succursale à Coteau Station

The Cradock Simpson Company
MAISON FONDEE EN 1879

Nous faisons une spécialité de la gérance d'immeubles à Montréal. Notre commission de cinq pour cent de l'argent perçu comprend: voir au louage de propriétés commerciales et résidentielles, aux réparations, aux assurances, aux taxes, à la perception des loyers et nous faisons de prompts rapports ou tous les mois ou tous les trois mois comme le propriétaire le désire. Taux spéciaux pour les édifices de bureaux.

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY
EDIFICE TRANSPORTATION
120, Rue St-Jacques, ... MONTREAL.

DE SUPERBES AUBAINES!!!
Piano Carré — Très petit format. Un PEU USAGÉ.
PRIX TRES BAS
Aussi escompte de 20 p.c. sur les
Fameux Pianos Ennis
ET New Scale Williams
CONDITIONS DES PLUS FACILES
J.A. HURTEAU & CIE, Limitée
316 rue Ste-Catherine Est, Montréal.

LA VIANDE "DE DE"

Depuis le début de la guerre, l'Allemagne a connu toutes les viandes. Elle est même descendue jusqu'à la chair de renne. Le chancelier a autorisé l'importation intégrale des rennes abattus. "Les morceaux de dernière qualité, dit délicatement le "Berliner Tageblatt", trouveront bien des amateurs dans les classes moyennes et ouvrières."

Mais le renne s'en va et la crise de la viande continue. On a donc cherché autre chose, et l'on a trouvé la viande "De De". C'est encore le "Berliner" qui nous renseigne: "Le gouvernement a autorisé la fabrication de la viande "De De" qui sera débitée par des boucheries communales. Cette viande est faite à l'aide de déchets de viande, de poissons et d'ingrédients chimiques. L'odeur du poisson disparaît "presque" complètement par suite de l'addition d'une substance spéciale."

Ce "presque" est un poème.

(D'"Excelsior.")

———o———

SEVERINE & COMPAN... Limited

Public notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 3rd day of February, 1916, incorporating Severyn Kostyrsky and Mitchell Fodchuk, Merchants; Demitre Woloszczuk, Tailor; and Paul Wypruk and Michael Chipchur, Workmen, all of the City of Montréal, in the Province of Quebec, for the following purposes, viz:

(a) To manfacture, import, export, buy, sell and deal in goods, wares and merchandises;

(b) To act as agents, brokers or commissioners in any dealings which may be of advantage to the company or customers;

(c) To carry out all or any of the foregoing objects as principals or agents or in partnership or in conjunction with any other person, firm, association or company;

(d) To carry on and undertake any other business which may from time to time seem to the company capable of being conveniently carried on in connection with the foregoing objects and powers or calculated directly or indirectly to render valuable or enhance the value of any of the company's privileges, rights or property.

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Severine & Company, Limited," with a capital stock of forty thousand dollars, divided into one thousand six hundred shares of twenty-five dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montréal, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 3rd day of February, 1916.

THOMAS MULVEY,
Under-Secretary of State

THERRIEN & GERMAIN,
Attorneys for applicants. 6-4

RICHELIEU

TABAC A FUMER

Manufacturé par La Cie B. HOUDE, Limitée, Québec.

Pavillon en Satin dans les Paquets

LETTRE D'UN CHINOIS

Ce que pense de la civilisation européenne un flis du Celeste Empire

LE MILITARISME, L'ORGANISATION ET L'INTELLECTUALITE — LE VIEUX SAGE CONFUCIUS

La "Revue de Hollande" de La Haye et Paris a ouvert ces temps derniers une enquête sur l'état actuel de la Civilisation européenne et le dernier numéro de l'excellente revue publie une très belle réponse d'un Chinois d'une haute culture, M. Wu Li.

Cette "lettre d'un Chinois" est intéressante à tous les points de vue et nous nous faisons un plaisir de livrer cet extraordinaire document à la curiosité de nos lecteurs:

Cher monsieur de Solpray,

Vous me faites l'honneur de me demander mes impressions sur l'état actuel de la Civilisation européenne. Croyez m'en, voilà une question des plus pénibles et j'aurais grande envie de vous répondre, comme il est d'usage en Chine quand on se sent trop flatté, par un "ch'i kan" (comment oserais-je?).

Vraiment, cher monsieur, comment oserais-je? Messieurs les sinologues européens nous ont traités de "païens" et de "barbares" (1), ils nous ont pris pour des adorateurs d'idoles, qui ne connaissent pas le vrai Dieu et l'Occident a pensé travailler pour notre salut en nous imposant de force, la soi-disant "culture" occidentale, en même temps que l'opium et l'alcool, ces poisons qui en semblent inséparables. L'Occident nous envoyait des missionnaires et des "business men" pour nous apporter Dieu et, en échange, s'enrichissait de nos produits et du travail mal payé de nos pauvres coolies prolétaires. Ce qu'il nous fallait, selon vous, c'était la Bible, et les sciences empiriques, sans lesquelles il n'y aurait jamais de vraie "culture" en Chine. La "civilisation", c'était quelque chose d'essentiellement occidental — cela n'existait pas en Orient, n'est-ce pas, et, à force de cuirassés et de baionnettes, l'Orient devait être civilisé, pour la gloire de Dieu et pour les jolis dividendes des sociétés "export and import".

Nous nous sommes débattus, vous le savez, mais nous avons eu tort, parce que nous étions les plus faibles. Si vous voulez savoir pourquoi nous nous sommes opposés au "Péril Blanc", vous n'avez qu'à lire le "Story of a Chinese Oxford Movement" de mon ami "Ku Hung Ming".

Et voilà qu'un homme de lettres français me demande d'écrire mes impressions sur la culture européenne, au moment où les peuples de l'Occident — n'est-ce pas qu'ils se nomment Chrétiens? — sont en train de s'égorger et de s'exterminer en employant tous les moyens que leur a fournis leur sainte science intellectuelle.

Il ne me faut pas beaucoup de mots pour vous dire mon opinion sur la débâcle de la culture européenne. Vous, les Occidentaux, vous nous étiez supérieurs en intellectualité, vous aviez sur nous une incontestable supériorité matérielle, mais ce qui vous manquait c'était l'éthique et la sagesse. La culture intellectuelle et matérielle la plus raffinée aboutit toujours à la catastrophe et à la débâcle si elle n'est pas accompagnée d'une égale culture éthique et esthétique. Votre civilisation a, sans doute, un meilleur ordre de lois que l'Orient, une plus grande aisance matérielle et financière, et un certain raffinement de moeurs, mais il vous manque la profondeur d'esprit, la beauté dans le caractère, la dignité et la distinction et, surtout, l'intuition du transcendant. Il vous manque absolument l'instinct transcendental. Si vous l'aviez eu, ne fût-ce qu'à un tout petit degré, la débâcle de cette guerre ne vous aurait pas tant surpris. Vous connaissez les forces du magnétisme, de l'électricité, de la vapeur, mais la force de la pensée, dans la sphère transcendentale, vous n'en avez pas la plus vague notion; autrement vous auriez su, qu'on ne pense pas impunément pendant des années à la guerre, que l'intellect n'invente pas impunément des machines pour s'exterminer sans que, à un moment donné, ces pensées ne se matérialisassent en une catastrophe comme celle à laquelle nous assistons. L'affreuse guerre que vous faites à présent sur la terre, vous l'avez faite déjà pendant des années dans les régions supra-terrestres de la pensée, et elle était inévitable, comme l'orage dans une atmosphère saturée d'électricité. Vous empoisonnez d'abord votre atmosphère de pensées de destruction et d'anéantissement, vous la saturez de forces destructives et vous vous étonnez ensuite que l'orage éclate quand il est causé par vos pensées plus puissantes que l'électricité!

Il est vrai, je ne le nie pas, que nous, Orientaux, nous manquons d'intellectualité, d'organisation, d'économie, de lois, de sciences empiriques, de tout ce qui constitue votre civilisation occidentale, mais ce qui vous manque, à vous, c'est la sagesse de notre vénéré Confucius, qui nous a enseigné "que l'Etat est une évolution de l'Ordre moral". Cet ordre moral manque dans votre économie, dans votre politique, dans vos sciences, dans votre art, dans votre diplomatie, dans tout, et voilà justement pourquoi votre culture, si exclusivement matérielle et intellectuelle, ne pouvait aboutir qu'à la débâcle. Toutes les forces intellectuelles et leurs inventions (voyez vos dreadnoughts, vos mortiers de 42 c.m., vos dirigeables, vos avions etc.). ne servent qu'à la destruction et à la catastrophe si elles ne sont pas dirigées par la haute morale et la Loi divine, cette Loi qui est une oraison suprême, régulatrice des mouvements cosmiques, dirigeant les soleils de l'Univers et le divin guide transcendant des actions humaines. Nous l'appelons "Li" en Chine. C'est ce "Li", qui mène l'Univers et par conséquent l'humanité dans la Voie—le 'Tao'—logique et rationnelle. C'est justement ce "Tao" et ce "Li" qui manquent à votre culture. Et voilà, cher monsieur, la solution d'une énigme, qu'on n'a jamais comprise en Occident. Voilà pourquoi, nous les Chinois, nous nous sommes toujours opposés à votre culture occidentale, si superbement intellectuelle qu'elle fût, parce qu'elle manquait de "Tao Li". Nous avons préféré une ignorance relative, un manque de sciences empiriques, une imperfection intellectuelle à cette perfection de sciences et d'intellectualité qui, sans l'élément divin du "Tao Li" ne pouvait aboutir qu'à la barbarie morale, l'assassinat géant et l'écroulement. La force intellectuelle, non guidée par la Raison suprême, non contrôlée par la Sagesse divine, est plus affreuse et plus dangereuse que l'ignorance mentale et l'absence d'organisation économique.

Vous allez dire, peut-être, que j'oublie l'organisation si parfaite que vous appelez le militarisme.

Nous, les Chinois, n'avons pas d'armée formidable encore, donc nous ne sommes pas encore civilisés, n'est-ce pas? Savez-vous ce qu'un éminent Japonais a dit de cela, il y a quelques années? "Nous vous avons montré notre art sublime, et tout ce que le Japon a produit de beau et d'esthétique, mais ce n'est qu'au moment où nous avons organisé nos forces militaires que l'Occident a commencé à nous admirer".

Ce militarisme, aussi, nous ne l'admirons pas en Chine, tant qu'il n'est pas guidé par un sentiment éthique. Vos sinologues—oh! que vraiment peu "sinologues"—ont toujours décrété qu'en Chine, le soldat n'était pas compté, parce qu'il n'y existait que quatre classes sociales, les "sh', nung, kung, shang", c'est-à-dire les "savants (lettrés), les laboureurs, les artisans, et les marchands". Le soldat n'existait donc pas en Chine. Mais ce qu'ils oubliaient, messieurs les sinologues, c'est que le caractère "Sh'" (prononcé "samuraï" au Japon) ne voulait pas seulement dire "le lettré", "le savant", mais en même temps "le héros" et "le chevalier". On ne reconnaissait de héros et de chevalier pour tel, que s'il était en même temps un savant et un lettré, ce qui, en Chine veut aussi dire: un philosophe, la haute philosophie n'étant autre chose que de la haute littérature. On n'honorait la vaillance d'un héros que lorsqu'il se battait pour les causes les plus saintes de la littérature et de la philosophie chinoise: le "Li", et le "Tao", d'où résultent le Droit et la Justice, qui ne sont que les conséquences logiques des saintes lois cosmiques et des harmonies des sphères. Le militarisme existait donc en Chine dès les époques de l'antiquité la plus reculée. Mais c'était un autre militarisme que celui qui est devenu le fléau des peuples occidentaux, parce qu'il était fondé sur la sagesse, la justice et le droit. L'Europe se souviendra un jour de la prophétie de Ku Hung Ming: "Le seul chemin possible par où l'Europe peut éviter la ruine qui résulte du fardeau de son militarisme, c'est la lutte consistant à atteindre ce que nous avons nommé la nouvelle culture morale"

Vous vous souvenez sans doute, qu'il y a quelques mois, le journal japonais "Asahi" a envoyé une délégation en Europe pour offrir en hommage, à S. M. le roi Albert de Belgique un antique sabre de Samuraï, chef-d'oeuvre d'un artiste célèbre il y a trois siècles. On n'a pas bien compris le symbole de cet hommage en Europe. Ce sabre, relique d'un Samuraï—d'un 'Sh'', comme on le prononce en Chine—c'était le symbole, non d'un militaire commun, mais d'un chevalier, d'un héros qui se bat pour une cause sainte, le symbole donc de la force, qui défend le droit divin et la justice. L'Orient n'honore le militarisme que lorsqu'il sert le "Tao Li", et le militarisme oriental n'est donc jamais la force brutale, mais la force ennoblie par les plus purs éléments divins, élevée jusque dans la sphère de la sagesse .Nous préférons une armée faible et insuffisamment organisée à un militarisme comme celui qui a abouti à cette suprématie militaire en Allemagne, qui n'est que force brute organisée sans raison. Ajoutez à votre militarisme occidental l'élément éthique du "Sh'" chinois, et la paix règnera sur le monde. Mais faute de cet élément éthique vous en êtes arrivés à la catastrophe militaire, qui a fait de l'Europe l'abattoir gigantesque d'à présent, et des peuples européens, des confréries de bouchers "en gros".

Je ne veux pas abuser de votre hospitalité, cher monsieur. C'est donc le mois prochain que je vous écrirai sur l'idéal de la Paix Universelle, que bien des centaines d'années avant M. Carnegie et le fameux Palais de la Paix à la Haye, notre grand Sage Confucius a exposé dans un de nos livres classiques le "Ts'un Ts'iu". Je ferai cela avec d'autant plus de plaisir que, il y a quelques semaines, j'ai vu à Berlin, une énorme idole en bois, représentant une espèce de Dieu militaire, Von Hindenburg, que tout le peuple venait adorer en y plantant des clous de fer, d'argent et d'or. Voilà un beau sujet pour un "europologue" chinois qui ferait un livre sur l'idolâtrie et la superstition en Europe! "The Religious System of Germany"!

WU LI.

(1) Voyez "The Religious System of China" par le professeur hollandais, Dr. J. J. M. de Groot.



Café

SEAL BRAND

Le Meilleur du Canada

En BOITES de 1-2, 1 et 2 livres.
En grains — moulu — pulvérisé.
Aussi moulu fin pour les percolateurs.

...ASE & SANBORN, MONTREAL

DANS LE DEUIL

Nous avons appris avec de sincères regrets la mort de Mme F. X. Perras, épouse du greffier de la Cour du Recorder. Mme Perras qui était malade depuis plusieurs mois a succombé jeudi matin. Nos sympathies les plus sincères sont acquises à la famille de la regrettée défunte.

Le Père Benz écrit de Hawaï: "J'ai reçu la caisse-échantillon de Novoro et j'ai distribué son contenu parmi les différentes personnes malades, écrit le père Benz de la mission catholique de Lahaina, Hawaï, mais à mon grand regret il n'y avait pas assez de médecine pour tous ceux qui en ont besoin. Cependant une amélioration s'est montrée dans tous les cas où le remède fut employé. Veuillez m'expédier immédiatement deux douzaines de grandes bouteilles, ainsi que vos conditions pour une agence à Hawaï."

Dans tous les climats et parmi tous les peuples, le Novoro montre ses qualités curatives et bienfaisantes. Contrairement aux autres médecines le Novoro du Dr. Pierre n'est pas en vente dans les pharmacies. Des agents spéciaux le fournissent au public, libre de tous droits. L'histoire intéressante de la découverte de ce vieux remède herbeux, et comment il a fait son chemin dans la faveur populaire, est contenue dans un journal et une brochure qui sont envoyés gratis à n'importe quelle adresse. Ecrivez au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill., E.U. d'A.

UN RECORD DANS LA MANIPULATION DU GRAIN

L'élévateur du Grand Tronc Pacifique à Fort William, Ont., a établi, durant la saison dernière, un merveilleux record dans la manipulation du grain, qui dépasse tout ce qui s'est vu à cet endroit pourtant renommé sous ce rapport. Les chiffres suivants sont intéressants:

Wagons déchargés, du 1er octobre au 23 décembre	21,994,000 bois.
Ou	18,500 wag.
Moyenne par jour de travail de douze heures et demie	241 wag.
Chargement sur bateaux en octobre	5,600,000 bois.
Chargement sur bateaux en novembre	8,987,000 bois.
Chargement moyen par jour	300,000 bois.
Chargement sur bateaux entre le 1er et le 12 décembre	5,700,000 bois.
Une moyenne par jour de	475,000 bois.
Chargement en 36 heures expirant à minuit le 30 novembre ,une moyenne par heure de	42,000 bois.
Chargement en 4½ heures, une cargaison complète, une moyenne de près de 63,000 boisseaux par heure	323,600 bois.

L'HOMME DECHAINE

La plupart des gens sont persuadés que M. Clemenceau nourrit des ambitions personnelles, qu'il aspire à redevenir président du Conseil.

On le calomnie, M. Clemenceau est parfaitement désintéressé. Il trouve encore du plaisir à renverser les ministres, mais il ne songe plus à prendre leur place.

Il disait à un de ses amis:

—Vous voulez que je forme un cabinet? Comment ferais-je? J'ai démoli tout le monde, à commencer par..... J'ai démoli les civils et j'ai démoli les militaires. Avec qui est-ce que je gouvernerais? Et voyez-vous à l'"Officiel" ma signature au-dessous de la formule protocolaire: "Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect." Ce serait une "rigolade" générale. Non, décidément...

(Du "Cri de Paris")

QU'EST-CE QU'UN REPAS?

Les mesures de police contre l'alcoolisme viennent d'entrer en application à Londres. Aux termes du nouveau règlement, "cockneys et clubmen" ont le droit de boire isolément, mais interdiction leur est faite d'offrir à boire à un ami, s'ils ne lui offrent en même temps tout un repas. La police londonienne pousse vraiment à des excès de politesse'..

Une question se pose: qu'est-ce qu'un repas?

La direction d'un club a tranché le problème en faisant afficher l'avis suivant: "Des sandwichs, du pain ou du fromage, des biscuits ne composent point un repas. L'arrêté s'applique à un repas au sens ordinaire du mot, c'est-à-dire à un menu établi d'après la carte."

La nouvelle ordonnance soulève une autre question: un ouvrier a-t-il le droit d'inviter sa femme à prendre un verre de bière?

Les autorités compétentes ne sont pas d'accord sur ce point.

PARC SOHMER

La direction nous offre demain un numéro très dispendieux et très beau, à part de tout un programme de primeurs. Il s'agit du trio Beady, faisant de l'acrobatie sur rapis; Gorman, McGee et Kenny sont des chanteurs et danseurs célèbres. John et Jessie Coppling sont deux comédiens qui sont aussi très experts sur le piston et le trombone. William Donatt et sa troupe sont des illusionistes et magiciens dont les tours de passe-passe sont nouveaux et épatants. Les soeurs Andrea sont des chanteuses et danseuses acrobatiques qui changent instantanément de costumes. Léo Jackson est un bicycliste dont les prouesses n'ont jamais été surpassées. La musique du parc, sous l'habile direction de M. Vandeermeerschen a aussi préparé un superbe programme de concert.

THEATRE NATIONAL

"SOIREES FRANCAISES"

C'est lundi soir, 14 février, que l'excellente troupe Dhavrol qui avait inauguré les "Soirées Françaises" au Monument National par une série de spectacles fort remarqués va prendre possession de son nouveau local dont le volume moindre convient incontestablement mieux au genre de pièces que l'on doit y représenter. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les représentations auront lieu tous les soirs et il y aura trois matinées par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi.

C'est une véritable primeur que nous offre M. Dhavrol pour sa pièce de début et c'est en plus une oeuvre particulièrement puissante et émouvante que cette admirable comédie en 3 actes de M. Lucien Descayes: la "Préférée". Ce sera un vrai régal littéraire et artistique car en ce qui concerne l'interprétation, jamais peut-être, du moins à Montréal, personnages n'auront été plus travaillés, mieux étudiés, plus minutieusement fouillés. C'est M. Dhavrol qui a fait lui-même la mise en scène. Mesdames Kosta, Demons, Robert, Devoyod, Manthar et messieurs Scheler, Filion, Pelletier, Girardin et Valhubert sont chargés des principaux rôles. Les "Soirées Françaises" devront être la semaine prochaine le rendez-vous du tout Montréal intellectuel, social et mondain qui se doit de voir et d'entendre: la "Préférée."

FILION ET FRERES, Limitée.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des Compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 3e jour de février 1916, constituant en corporation Damase Filion, Alfred Filion, Ovila Filion, Joseph Filion, entrepreneurs, et Alphonse Laverdure, comptable, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:

(a) Entreprendre la construction d'édifices, de bâtisses de toutes sortes, de chemins, de rues, de routes, de canaux, de quais, d'égouts, de systèmes d'aqueduc, d'entrepôts et autres travaux semblables;

(b) Faire tous travaux, entreprises, affaires, comme entrepreneurs et constructeurs, fournir les estimés, les devis et spécifications et toutes autres données relativement à ces travaux;

(c) Acheter, posséder, vendre et fournir toutes sortes de matériaux, d'appareils, machines ou machineries se rattachant ou se rapportant aux affaires et aux industries de la compagnie;

(d) Acquérir, posséder, administrer, vendre, échanger, louer ou autrement disposer de tous meubles et immeubles quelconques;

(e) Acquérir, posséder, vendre, louer, exploiter toute espèce de carrières;

(f) Accepter, pour le paiement ou la garantie des créances de la compagnie, des hypothèques de toutes personnes, corporations ou compagnies;

(g) Demander, acheter ou autrement acquérir et disposer de toutes marques de commerce, patentes, licences, concessions et choses de même nature conférant un droit exclusif ou non d'utiliser toute invention ou devis qui pourrait être jugé avantageux et profitable aux entreprises et industries de la compagnie;

(h) Tirer, faire, accepter, endosser et émettre des billets à ordre, lettres de change, mandats ou autres effets négociables;

(i) Se fusionner ou s'associer avec toute autre société, personne ou compagnie faisant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de la compagnie pour conclure et faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, la coopération, les risques conjoints et réciproques se rapportant aux affaires et transactions autorisées de cette compagnie;

(j) Louer, vendre ,l'entreprise et les biens de la compagnie ou toute autre partie d'iceux pour toutes considérations qu'elle jugera convenables ou pour des actions, débentures, obligations émises par toutes autres compagnies ou corporations;

(k) Distribuer aux actionnaires de la compagnie des actions, débentures, valeurs ou propriétés appartenant à la compagnie ou avec l'approbation des actionnaires, leur distribuer des actions acquittées non sujettes à appel, en considération de travaux faits ou de services rendus;

(l) Acheter et détenir des actions de toutes autres compagnies faisant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de la compagnie;

(m) Enfin faire tous les actes nécessaires pour entreprendre et mener à bonne fin les affaires de la compagnie ou ayant rapport à la mise à exécution des objets d'icelle.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "Filion et Frères Limitée", avec un capital-actions de quarante-neuf mille dollars, divisé en 490 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 3e jour de février 1916.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

ROBILLARD, JULIEN,
TETREAULT & MARIN,
Procureurs des requérants.

6-4

ARTHUR FOURNIER

Représentant des ventes de la Province de Québec de la
H. CORBY DISTILLERY CO., LIMITED.
Fondée en 1859.
Distillateurs de whiskies de choix.
Bureau-Chef: MONTREAL, CANADA.
Téléphone St-Louis 4219.

"LA SOBERINE"

Découverte importante

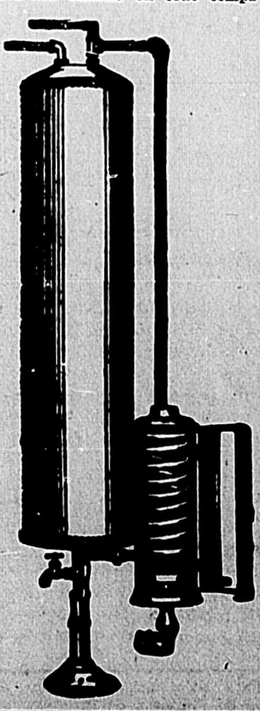
Guérit l'ivrognerie, l'ébriété périodique
Nous le prouvons gratuitement
Hommes, femmes, soeurs, etc., écrivez-nous, venez nous voir.
Téléphone Est 3200
LA SOCIETE DES SPECIFIQUES VEGETAUX.
182 Ste-Catherine Est, — MONTREAL
Bureaux 21 et 22.

Notre Ami Commun!

LE

RESERVOIR A EAU CHAUDE

De l'eau chaude en tout temps



Dans la **cuisine**, dans la **buanderie**, dans le **bain**, on a souvent besoin d'eau chaude et cela à l'instant même. Jusqu'à ces temps derniers, il n'en fallait pas moins **attendre**, et ensuite il fallait transporter l'eau, du poêle à l'évier, ou du poêle aux cuvettes avec des théières ou des chaudières en mains. Tout cela est du passé.

LE CHAUFFEUR D'EAU A GAZ

a révolutionné les méthodes du ménage avec sa façon rapide et économique de fournir de l'eau chaude immédiatement pour quelque besoin qui survienne. En vérité, c'est un ami commun toujours prêt à rendre service à un moment d'avis.

Installation gratuite

Venez à un de nos magasins et nous vous montrerons comment il travaille, ou téléphonez M. 4040 et nous vous enverrons notre représentant.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Rues Craig et St-Urbain. 358 Rue St-Catherine Ouest.
1007 Avenue Mont-Royal Est. 55 Rue Notre-Dame, Lachine.
834 Rue Ste-Catherine, Maisonneuve.

$6.00 comptant

et $1.00 par mois durant 14 mois, ou $17.50 comptant satisfont ce réclame.

L'ECOLE FORESTIERE LAVAL

Ce qu'en pense un ingénieur forestier dont l'engagement par une grande compagnie du Nouveau-Brunswick est, parat-il, tout à l'honneur de cette école.

LA NULLITE DE L'ENSEIGNEMENT. — L'INCOMPETENCE DES PROFESSEURS. — LE DEFAUT D'OUTILLAGE. — LA FAÇON D'AGIR DE LAVAL.

Il y a une quinzaine, les journaux annonçaient que M. J. R. Gareau, ingénieur forestier diplômé de Laval de Québec, venait d'être engagé par une grande compagnie du Nouveau-Brunswick.

Tout de suite, pour bien des gens, cela prouvait l'excellence de l'enseignement donné par l'Ecole Forestière de Laval puisque les grands marchands de bois des autres provinces venaient chercher leurs ingénieurs à Laval. Ce commentaire a été fait par différents journaux au sujet d'un engagement antérieur, et d'ailleurs il se retrouve tout entier dans cette façon d'annoncer que la compagnie J. B. Snowball, en quête d'ingénieurs forestiers, était obligée de s'adresser à l'université Laval.

Or il arrive que je suis depuis longtemps en correspondance avec M. Gareau, que je sais personnellement que M. Gareau a fait des études sérieuses dans diverses universités américaines et que le "Pays" a même, à plusieurs reprises, publié des lettres de lui sur l'incroyable nullité de l'enseignement forestier à l'université Laval; c'est dire si le fait de voir aujourd'hui attribuer les succès de M. Gareau à l'enseignement de Laval m'a paru d'une haute ironie.

Je me suis donc permis d'attirer l'attention de M. Gareau là-dessus et de lui demander, pour les lecteurs du "Pays", son opinion sur la brillante Ecole Forestière Laval.

La lettre qui suit est la réponse. On y verra ce que pense de cette branche de l'enseignement de Laval, un monsieur qui sait, un monsieur qui a vu, un expert.

Je ne puis trop recommander aux fidèles du "Pays", la lecture de cette lettre.

R. V.

Chatham, N. B., le 5 fév. 1916.

Monsieur Roger Valois,
Rédacteur en chef du Pays.
Montréal.

Cher monsieur,

Votre lettre du premier de ce mois dans laquelle vous me transmettez deux découpures de journaux, l'une du "Herald" du 25 janvier, et l'autre du "Canada" du 1er février qui est une reproduction d'un article du "Bulletin" du jour précédent intitulé: "l'Ecole Forestière et le gouvernement Gouin", m'est parvenue il y a déjà quelques jours, mais les occupations nombreuses que m'impose ma nouvelle charge à mon entrée en fonctions à cette date de l'année, m'ont empêché de vous répondre plus tôt.

Puisque vous me demandez ce que je pense de ces écrits que vous qualifiez, en vous appuyant sur votre correspondance et sur les lettres que j'ai déjà écrites dans le "Pays", de "haute ironie" — vous avez raison — je vais vous donner mon opinion sur cette école de Laval, et je vais le faire avec toute la franchise dont je suis capable.

Tout d'abord, permettez-moi de faire quelques distinguo.

Je crois qu'il y a lieu de louer le gouvernement Gouin des motifs auxquels il a obéi en fondant l'Ecole Forestière, mais il a commis deux fautes relativement à cette école, la première, et la plus grave, a été d'en confier l'enseignement à l'université Laval, la seconde, en lui confiant cet enseignement, d'accorder une allocation insuffisante. Voilà pour le côté politique.

Un autre distinguo que m'obligent à faire le "Bulletin" et le "Canada", c'est qu'il faut donner à chacun son dû. Or après avoir terminé mes études à Laval, j'ai étudié à l'université Cornell, à l'université du Washington, (Seattle, Wash.), et à la "Leland Stanford Jr. University" en Californie, — à cette dernière institution j'ai vécu les plus beaux jours de ma vie universitaire — et le temps, mis ensemble, que j'ai passé à ces trois universités dépasse en durée celui de mes études à Laval. L'université Laval n'aurait donc, même si j'avais beaucoup de mérite comme ingénieur forestier, que bien peu de droits sur moi; d'ailleurs, je compte que ce que je lui dois ne peut se payer qu'à coups de pieds.

Le "Bulletin" et de même le "Canada" en le reproduisant, dans son ardeur tout apostolique à défendre ses maîtres et à enfoncer le chef de l'opposition, M. Cousineau, se complait pour vanter le gouvernement actuel, a faire des généralités qu'il base sur diverses charges que j'ai remplies ainsi que l'humble poste que de puissants marchands de bois d'ici viennent de me confier, et il fait explicitement l'éloge de Laval, puisque l'enseignement forestier est donné par cette institution.

Or l'enseignement donné dans cette boutique, m'a valu trop de déceptions, trop de nuits d'insomnie, trop d'heures à m'éponger le front de cette eau froide que l'on sue dans le découragement — et cela dans des milieux où je ne pouvais compter sur aucune amitié, sur aucune protection — pour que je permette à des journaux parti de se servir de mon nom, si obscur qu'il soit, pour publier des articles dont se prévaudront les "zotorités" de cette institution pour persister dans cette partie de leur oeuvre d'abâtardissement national, sans apporter ma protestation indignée.

Les ingénieurs forestiers de l'université Laval que, d'après ces journaux, viennent chercher les marchands de bois du Nouveau Brunswick, ceux que réclame également le gouvernement de la Colombie Anglaise, et ce M. Rodolphe Garand (lire Gareau) qui a fait partie du service fédéral de l'entomologie, ne forment tous qu'une seule et même personne, c'est votre humble correspondant.

De plus, cet article du "Bulletin" qu'a fait sien le "Canada" contient un paragraphe qui ne peut que me couvrir de ridicule aux yeux des connaisseurs. C'est celui ou il est dit que le gouvernement conservateur d'Ottawa est forcé de recourir à mes lumières, etc. On fait de tels compliments des membres de l'A. C. J. C. ou autres fils soumis et obéissants qui n'ont jamais franchi les limites de leur comté natal et ils le croient. Or...

J'ai étudié l'entomologie, science fort attrayante parce que pleine d'enseignements; ce n'est pas toutefois à l'université Laval que j'ai acquis mes modestes connaissances entomologiques, mais à cette magnifique institution qu'est l'université Stanford, en Californie, sous la direction de ce maître aimé, le professeur Vernon Lyman Kellogg, qui n'est pas tout à fait inconnu des lecteurs du "Pays", ni de monsieur le directeur du "Naturaliste Canadien".

Si cette note du "Bulletin" cependant, avait pu profiter à mes excellents confrères de classe de l'Ecole Forestière dont l'amitié m'est précieuse, ainsi qu'aux élèves des autres promotions, j'aurais volontiers fermé les yeux; mais tous ces éloges de Laval n'ébranleront en rien les portes qui sont fermées à triple verrou aux diplômés de l'Ecole Forestière de Québec — **et la faute en est uniquement à l'université Laval** — car les journaux qui les ont publiés ne pénètrent pas dans ces milieux.

Et la faute en est à Laval, parce que dans cette boutique d'abrutissement on ne se préoccupe nullement de donner une formation scientifique aux élèves. Franchement, on dirait que Laval ne s'est emparé de l'Ecole Forestière que dans le seul but d'empêcher les jeunes Canadiens de la province de Québec d'aller étudier ces sciences aux universités anglaises par crainte qu'ils y acquièrent trop de connaisances, car ils pourraient, là, par exemple, étudier des choses comme la météorologie, la climatologie, et alors, qui sait! good-bye, peut-être, les messes pour la pluie, etc. Or il faut empêcher que de telles choses se produisent dans une province catholique comme Québec. Et tous ces jeunes gens dont "les parents sont pourtant de si bons catholiques" pourraient se moderniser. C'est d'ailleurs un danger contre lequel me mit en garde — je l'affirme sur l'honneur — un brave curé, pour qui j'ai beaucoup d'estime, quand j'étais étudiant à l'université du Washington.

Si je suis bien renseigné, lorsque le gouvernement actuel décida de fonder une école forestière, les autorités de l'université McGill auraient fait des démarches pour obtenir qu'on lui confia cet enseignement, mais en vain.

Pour ceux qui connaissent l'outillage de McGill et le rang qu'occupe cette institution parmi les meilleures universités de ce continent, c'est une garantie que les jeunes gens qui auraient choisi pour carrière le génie forestier, auraient reçu là une préparation de tout premier ordre.

Mais même si cela n'était pas, c'est-à-dire si McGill n'avait pas fait les démarches dont je parle, on peut toutefois se demander — et surtout aujourd'hui — quelles garanties offrait l'université Laval, de donner un enseignement sérieux, quel outillage possédait cette boutique pour entreprendre de donner cet enseignement? Il n'y a que des parasites et des irresponsables pour avoir l'audace de se lancer à l'aveugle dans une telle aventure.

De cela nous causerons, si vous le voulez bien, dans une prochaine lettre.

En attendant, et pour répondre à la dernière partie de votre lettre je tiens à vous assurer monsieur le directeur, que je trouverai dans mon nouvel emploi le loisir de lire le "Pays" et de le répandre, ainsi que les opinions librement exprimées de M. Asselin et de M. Bourassa.

Veuillez me croire, monsieur,

Votre très dévoué,

J. R. GAREAU,

Ingénieur forestier.
Chef des opérateurs forestiers de la J. B. Snowball Co.

—:o:—

Packard

Servez-vous d'automobiles pour faire le transport de poids légers. Vous pouvez le faire avec sécurité et profit maintenant que vous pouvez vous procurer des

CAMIONS LEGERS PACKARD

ILS SONT construits de deux grandeurs d'une capacité respective de 1 à 1¼ tonne et de 1½ à 1¾ tonne. Le prix du châssis le plus léger est de $2,200 et de $2,500 pour l'autre, f. o. b. à Detroit. Ils répondent absolument à la très grande demande de camions légers de la qualité Packard et suppléent facilement les camions lourds qui aujourd'hui réalisent des dividendes dans plus de 200 lignes de commerce.

Ils résolvent immédiatement tout problème de livraison qui requiert un camion léger bien construit, de forme simple et possédant assez de vitesse pour faire de longs parcours.

Pour transport de poids plus lourds, il y a d'autres camions de la marque Packard. Sept grandeurs en tout, variant de 1—1¼ tonne à 6—6½ tonnes. **En demandant un catalogue veuillez mentionner la capacité voulue et aussi la nature des choses à transporter.**

COMET MOTOR COMPANY LIMITED

307, Rue UNIVERSITE, MONTREAL

Téléphonez ou écrivez pour catalogues - - - - - - - - - - Tel. Uptown 6486

Demandez à celui qui en possède une

franc-maçonnerie?"

—Non, jamais.

—Eh! bien, je crois que je suis présentement le seul député de la Chambre qui ait reçu son 22ème degré...

—Pardon, rectifia l'autre coin, je crois que X..., député de Z... est avant vous..."

Maintenant la bouteille était vide. L'heure règlementaire de fermeture du restaurant était arrivée. On s'en alla.

X... c'est un député canadien-français et ce n'est pas celui que vous pensez.

* * *

Le "Franc-Parleur" de chez nous déplorait, l'autre jour, à propos des représentations des insipides fantasmagories américaines de "Mutt and Jeff", la badauderie et le manque complet de goût de la population de Québec. Ces stupidités, faisait remarquer journal, ont le don de remplir comme un oeuf la salle de l'Auditorium; on se bouscule aux portes, on vend les places le double de leur prix et l'administration en manque. Et tout cela pour aller applaudir des farces d'une stupidité à faire grimacer une gargouille, des mots à double sens risqués, des vulgarités sans nom. Et, continuait le journal, quand il vient en ville quelque chose qui en vaille la peine, une bonne pièce française, les acteurs et les artistes jouent et chantent devant des banquettes vides. C'est déplorable, concluait le "Franc-Parleur."

Evidemment, c'est déplorable. Et, nous l'avons, dans nos lettres de Québec, bien souvent déploré.

Mais à qui la faute? Le "Franc-Parleur" ne peut pas encore pousser le franc parler jusqu'à donner les raisons de cet abétissant état de chose. Nous ne l'en blâmons pas encore. On l'assommerait, sans avertissement, d'un unique coup de goupillon et s'il veut exister, il vaut mieux pour lui se contenter de faire des constations sans en chercher les causes ou les raisons.

Mais disons-là, ou plutôt, répétons-là, la cause, l'unique cause de ce manque de goût, de cette badauderie à l'endroit de tout ce qui regarde le théâtre à Québec. Elle est due à notre censure, à l'Anastasie théatrale et cette Censure se compose des autorités civiles et religieuses; celles-là à la remorque de celles-ci.

C'est presque une vérité de La Palice de dire que dès qu'il apparait un artiste français à Québec on lui tombe dessus à coups de tout ce que l'on peut trouver d'articles de casuistique exagérée, de sermons, voire de mandements ou de lettres pastorales. La "Vérité" s'arme d'un volume de l'Abbé Bethléem; l'"Action Catholique" brandit toute sa batterie de cuisine de foudres en fer blanc et le ban et l'arrière-ban de nos vieilles ganaches laiques qui se signent chaque fois qu'elles passent en tramway devant un théâtre, lancent dans les airs leurs cris de putois enroués et implorent la clémence divine de leur épargner encore une fois le feu du ciel.

Voyez-vous, le théâtre français, c'est un peu comme l'évangile en temps de campagne prohibitionniste; il vaut mieux l'entendre dans une langue qu'on ne comprend pas très bien.

* * *

On connait déjà toute la gaité des "courriers de la province" de certains journaux de par chez nous et, en particulier, de l'"Action Catholique". Voici un nouvel échantillon des nouvelles destinées à "tout restaurer dans le Crist."

Il s'agit des nouvelles de Saint-Théophile:

"Les bouchers ont constaté que les rates de cochons sont, cette année, minces d'un bout et grosses de l'autre. Les savants prétendent que cela indique qu'il faut avoir une abondance de neige ou l'automne ou le printemps. Nous avons vécu le bout mince, cet automne, préparons-nous à embourber, ce printemps."

Jérôme COIGNARD.

—(•)—



Décidément M. Cousineau est un drôle de corps, et le bleu de sa politique ne reflète guère l'azur du ciel, selon le dicton des vieux curés du Bas-Canada, qui jadis prêchaient à leurs ouailles la politique conservatrice, sous cette parabole au sens transparent: "Soyez pour le ciel contre l'enfer!" Ce qui pour tout le monde signifiait: "Votez pour Macdonald, c'est un bleu, un citoyen de l'éther, et conspuez les rouges, ces méréants couleur des flammes de l'enfer"!

Où allons-nous grand Dieu! s'il faut que les bleus se mettent maintenant à ronger le trône et l'autel, après s'être attaqués aux balustres. C'est vrai qu'ils ont déjà donné de fameux coups de jarnac, et de dangereux crocs-en-jambe au clergé, mais c'était avec des mines si contrites et des airs si dévots, en protestant avec tant de force de leur attachement à la foi catholique, qu'on finissait par bénir la main qui avait frappé.

Que de "Te Deum" sont montés au ciel à leurs victoires néfastes. Les goupillons n'avaient d'eau bénite que pour eux, et les mandements recelaient toujours pour ces chéris, quelques aménités entortillées dans des textes sacrés, comme des "nanans" enveloppés dans du papier de soie. Mais au moins dans ce temps, ils faisaient patte de velours. Maintenant qu'ils montrent les griffes, est-ce qu'on va les dénoncer du haut de la chaire, comme on faisait des libéraux? Aura-t-on le respect des étiquettes jusqu'au point de porter à nos lèvres cette bouteille marquée "Eau de Ste-Anne", et qui contient du vitriol? Nous allons voir! Prendra-t-on pour pilier de l'autel un chef de parti aussi peu "fils soumis et obéissant"? Oh! quant à moi, je n'ai pas d'objection, du moment que les rouges deviennent bleus, à ce que les bleus tournent au rouge. C'est même très habile de la part de ces derniers de se parer des plumes que le paon stupide a laissé tomber et de faire la roue avec le panache des autres. Ah! ce M. Cousineau, il n'est pas bête, allez! Il sait bien ce qui a fait couler la barque de ses prédécesseurs, et il voudrait jeter ce Jonas par-dessus bord. Il a compris que les succès des bleus en ces derniers temps sont dûs à la maladresse des rouges, qui ont renié leur ancien idéal. Il a su tirer des événements une salutaire leçon: "Tiens, tiens, s'est-il dit, puisque Laurier a dû la plus belle période de sa vie à ses idées, à ses principes libéraux plutôt qu'à sa cocarde rouge, puisque Mercier a tâté de la gloire pour n'avoir pas renié les siens, puisque Beaugrand ne s'est pas brûlé au flambeau qu'il brandissait et qu'il fut élu maire de Montréal après avoir été le rédacteur de la "Patrie" rouge, pourquoi n'essaierais-je pas d'infuser du sang rouge dans les veines pâlies du vieux parti déliquescent?"

Vous savez ce qu'il advint à un héros de la fable. Pendant que le fils du roi se baignait dans l'eau d'une tiède fontaine, se détendant les membres dans l'onde douce à la chaleur du soleil, Roquelaure dérobea les beaux habits galonnés d'or laissés sur la rive et s'en para. Puis ainsi vêtu, il se présenta devant le peuple, et se fit proclamer roi!... Vous comprenez que les gens ne seront pas éternellement dupes des mots; quand sous les bonnets de coton bleu, ils apercevront les faces rougeaudes de leurs marmots, la chair de leur chair, ils ne seront pas si bêtes que l'ogre, ils n'iront pas les dévorer! L'avenir appartient à celui qui arborera des idées libérales, quel qu'il soit. On ne regardera pas à la forme du chapeau, à la couleur de la cravate de celui qui nous apportera la liberté de penser et de vivre.

Arthur Maheu

—(•)—

LETTRE D'UN CHINOIS

Nous publions dans une autre page la réponse d'un Chinois cultivé à une question posée par la "Revue de Hollande": "Quel est l'état actuel de la Civilisation européenne?"

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cette lettre qui est d'abord écrite en un français admirable et qui lève le voile sur une mentalité à coup sûr nouvelle pour la plupart d'entre eux.

—(•)—

Le "PAYS"
parait aujourd'hui à
6 pages

CONFERENCES

Par M. Jean VUILLEUMIER, dimanche, 13 février, à deux heures, **Salle St-Joseph, 182 Ste-Catherine Est,** angle Ste-Elisabeth. Sujet: "La religion primitive." **Entrée libre.**

—(•)—

DE FIERS IMBECILES

Notre Médéric national vient d'attraper un nouveau "black-eye": mille piastres d'amende pour mépris de cour.

Si après cela, en dépit des nombreux scandales de son administration, en dépit du procès Fournier, en dépit de la jolie situation financière où il nous a mis, ce bon Médéric est de nouveau candidat à la mairie, c'est que vraiment il prend les Canayens pour de fiers imbéciles.

—:o:—

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 2820.

COUR SUPERIEURE

Dame Rachel Saxe, épouse commune en biens de Samuel Miller, de la cité de Lachine, dans le district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice par jugement de la Cour Supérieure, le 31 janvier 1916,

Demanderesse,

vs.

Samuel Miller de la cité de Lachine, dans le district de Montréal, marchand,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur le 1er jour de février 1916.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH,
6-7 Avocats de la demanderesse.

COMPTABLES
CHARTRAND & TURGEON
55 St-Frs-Xavier, Montréal, Main 6141

ORPHEUM
Semaine prochaine
HOMER B. MASON et MARGUERITE KEELER
dans
"MARRIED"
Désopilante comédie en un acte
7 - AUTRES NUMEROS - 7
Concerts tous les dimanches.

3-8 P.M. **PARC SOHMER** 10c
ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES — BANDE DE 30 ARTISTES
Ouvert tous les dimanches
ATTRACTIONS
ET LA FANFARE DU PARC
Admission . . . . . 10 cents

THEATRE NATIONAL
"Soirées Françaises"
DE HAUTE COMEDIE **Direction: F. DHAVROL**
REPRESENTATIONS
Tous les soirs et mardi, jeudi et samedi en matinée
SEMAINE DU 14 FEVRIER
GRANDE NOUVEAUTE POUR MONTREAL
"La Préférée"
L'admirable comédie en trois actes par **Lucien Descaves**
Mesdames Kosta, Demons, Robert, Devoyod, Manthar
Messieurs Scheler, Filion, Pelletier, Girardin, Valhubert
Dans les principaux rôles.

LETTRE DE QUEBEC

Une petite scène vécue

Les raisons d'un état de choses abétissant -- Les gaités des "courriers de province"

(Correspondance spéciale)

Québec, 10.—Ca marche, les idées dans le Québec; ça marche, il n'y a pas à dire. C'est comme la construction à Québec, je veux dire dans la ville. Et c'est en écoutant parler nos députés que l'on peut dire, comme cela, que ça marche, les idées. Ce qui a été exprimé depuis le commencement de la session, au point de vue que l'on pourrait appeler radical, aurait le don de consterner très justement nos bons "canayens" d'il y a dix ans seulement.

Je ne veux pas parler ici, de cette parole du chef de l'opposition prononcée l'autre soir, à la Chambre, et qui est en train de faire son tour de presse; l'on sait qu'elle a trait à ce pauvre Baptiste qui, dit M. Cousineau, est volé par les commissaires d'écoles, volé par les conseillers, par les députés, volé par son curé... ou plutôt, non, par la fabrique."

Je veux simplement, aujourd'hui, rapporter une petite scène vécue qui ne fut pas, il est vrai, observée de la galerie, mais dont les acteurs sont vus de là à chaque séance de la Chambre. Ce soir-là les deux acteurs de la scène se trouvaient dans un cabinet particulier d'un restaurant de la ville, loin des vains bruits de la salle de l'Assemblée Législative, où, précisément à ce moment-là, on se battait comme des lions sur une question de colonisation. Les arguments allaient leur train et l'on se battait, l'on se battait que c'en était une bénédiction et que Baptiste, le Baptiste dont parlait M. Cousineau aurait pleuré d'attendrissement rien qu'en voyant les gestes des combattants.

A ce moment, nos deux héros attaquaient une bouteille d'un merveilleux scotch (preuve qu'il y en a encore de la bonne boisson) et ils étaient déjà en état assez avancé de décomposition... spirituelle. C'étaient deux députés anglais. Ils venaient pour ainsi dire de faire ample connaissance et l'on se transmettait avec un entrain véritablement touchant... toutes sortes de petits secrets de famille assez intéressants sans songer, le moins du monde, que de l'autre côté de l'écran du cabinet, des indiscrets avaient des oreilles, absolument comme des murs.

Et la conversation donc, se découvrant à mesure que baissait le niveau de la bouteille du merveilleux scotch, l'un des deux amis annonça à l'autre comme cela, qu'il avait été, pendant plusieurs années, président des Odd Fellows...

"Bah! la belle affaire, sembla se dire "in petto" l'autre député... "Avez-vous déjà, demanda-t-il à l'autre, appartenu à la franc-maçonnerie?"

Pour faire distribuer dans les dépôts de journaux de Montréal et banlieues, journaux, magazines, etc., s'adresser à
H. GAGNON,
245 RUE HOGAN
PRIX MODERES.
SATISFACTION GARANTIE.

COFERENCES PUBLIQUES.

Conférences publiques sous les auspices du Cercle Alpha-Oméga, suivies de libre discussion tous les jeudis à 8 hrs 15 p.m., Salle St-Joseph, 182 Ste-Catherine Est, angle Ste-Elisabeth. Projections lumineuses. Tous sont invités.

Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

MIRAGE DANGEREUX

Aux ouvriers qui demandent l'instruction obligatoire, Sir Lomer répond : "Vous êtes plus instruits que les autres"

PASSE-MOI LE SIROP, JE TE PASSERAI LE SUCRE A LA CREME

Nous avons l'optimisme tenace. Rien ne peut altérer cette belle sérénité qui habite en notre âme. Les Ezéchiel, les Jérémie, les prophètes de malheur, qui passèrent leurs longs jours désolés à broyer du noir et à prédire des calamités à leurs infortunés compatriotes, n'auraient pas eu chez nous un succès de popularité. Nous sommes de joyeux drilles, genres Balthazar. Les mots cabalistiques écrits sur les murs, les menaces latentes qui pèsent sur notre destin, les voix dans le désert, les clameurs désespérées de nos Jonas: "Encore quarante jours et Ninive sera détruite"... ne nous impressionnent guère. Nous continuons comme si rien n'était à festoyer, à rire, la bouche fendue jusqu'aux oreilles. Et quand l'aube point à l'horizon, nous saluons le verre en main, dans le ciel rose, un soleil rubicond, hautement enluminé, se balançant comme une lanterne chinoise au bout d'un fil: L'astre mirifique de notre destin providentiel... Nous sommes d'éternels contents et nous allons dans la nuit comme des pochards étreignant le vide, tournoyant avec notre ombre, et nous apostrophons la lune et les étoiles, nous longeons l'abîme, nous coyoyons les précipices avec une inconscience douce et gaie: "Bah! ce n'est pas moi qui tourne, ma vieille boule, c'est toi... Vous êtes tous ivres, pas moi... suis sobre comme M. Roberts... Je zigzague! je titube! mais allons donc, ce sont les chemins qui vont tout de travers!..." Grâce à cette précieuse ivresse entretenue savamment dans nos cerveaux, tout l'univers apparait à nos yeux sorti de ses gonds et voguant à la dérive, tandis que nous avec nos jambes de laine, notre cervelle planant dans l'air ainsi qu'un ballon attaché à un fil, nous sommes les Titans qui portons le monde sur nos épaules. Les hommes d'Orient eux aussi se saturent d'encens et de parfums. Nuit et jour, les cassolettes fatales brulent afin d'entretenir la perfide torpeur en leur sang. Un nuage perpétuel s'étend entre eux et la vie réelle. Le rêve à jamais niché en leur cervelle les consume en impuissants désirs. La raison de leur fatalisme, de leur ineptie, c'est l'énervement causé par la drogue, la griserie lente des fumées d'opium.

Ainsi sommes-nous au moral. Tandis qu'on fait à la morphine, à la cocaïne une guerre sans merci, on verse gratuitement au peuple des stupéfiants sous forme de flatteries mensongères, de poulets ampoulés qui lui montrent l'existence sous un faux jour et lui donnent une conception erronée de son devoir et de ses obligations. Ce sont des fleurs habilement jetées sur des précipices, une sorte de mirage dangereux comme les Carthaginois savaient jadis en provoquer pour attirer les flottes ennemies dans les pièges savants qu'ils tendaient. Nos gouvernants, nos prêtres du haut de la chaire, eux qui ont pour mission de conduire le peuple vers ses destinées, d'exciter sa force combative, d'aiguillonner ses flancs paresseux, de combattre les germes nocifs de l'hérédité indienne, qui devraient à l'instar de Moise, faire précéder notre marche de la colonne de feu symbolique, pour diriger nos pas vers la terre promise, faillissent à leurs mission. Au lieu de nous parler le viril langage de la vérité, de jouer du scalpel pour nous débarrasser de ces dangereuses végétations qui fleurissent à l'entrée du cerveau dans les conduits de la respiration, en empêchant l'air de piration, en empêchant l'air de pénétrer dans nos cellules et d'élargir nos poumons, ils préfèrent injecter en notre sang appauvri et malade, le philtre engourdissant qui mène au combat. Ainsi la semaine dernière, une délégation ouvrière s'a-ène à Québec pour demander, entre autres mesures progressives d'un intérêt vital pour la race, l'instruction obligatoire. Que va-t-on répondre à ces gens qui implorent le pain de l'intelligence? On ne s'attendait pas certes à la multiplication des pains,, mais au moins fallait-il jouer au sphinx avec ces braves gens venus de Montréal à Québec pour solliciter une espérance aussi lointaine, soit-elle, qu'un jour — mettons aux calendes grecques — ce que nous avait promis et presque donné M. F. G. Marchand, sortirait du domaine des impossibilités, prendrait corps et pourrait dès lors exercer son action régénératrice sur les masses. Il faut si peu pour nous contenter! Une phrase grandiloquente, une larme qui tremble au bord d'un cil sans jamais tomber, met du soleil dans l'âme durant huit jours. Mais au lieu de celà, que dit M. Gouin: "Les ouvriers d'ici sont plus instruits ici qu'ailleurs!"... C'est là rabattre lourdement le couvercle du cercueil sur leur résurrection future, et couper court à toute tentative d'émancipation en montrant l'inanité de leurs revendications; c'est le coup de pouce de César qui voue le gladiateur vaincu d'avance, à la mort.

Voyons-nous ailleurs que chez nous les gouvernants qui viendraient sérieusement dire au peuple qui demande autre chose que ce qu'il possède jusqu'à écoeurement:

"Vous êtes arrivés au summum de la science, vous n'avez plus rien à désirer! Vous touchez au point culminant de vos ambitions, il ne vous est pas permis d'élever plus haut vos aspirations, vous n'avez plus qu'à vous abimer dans l'adoration perpétuelle de votre nombril!"

Un peuple, même le plus éclairé, se cabrerait devant un pareil langage, il se croirait blessé dans sa dignité par l'ironie d'un persifleur, il bondirait plus sous cette caresse agacante de la lanière douce frôlant son cuir tanné, que sous l'aiguillon et le coup de cravache qui fait jaillir le sang. Comment notre petit peuple qui vient de lâcher les mancherons de la charrue pour creuser en sa chair dans la matière grise d'autres sillons où doit germer la semence de l'esprit nouveau, posséderait la science infuse!..." Allons donc.

Mais l'"Action Sociale" est contente, que dis-je, elle jubile:: "Hein! je vous l'avais bien dit, mes agneaux, que vous étiez des puits de science! C'est ainsi que par l'opération de la grâce, sans effort, sans contrainte, sans pénibles études, vous devenez les émules, que dis-je, les modèles des ouvriers des autres nations!..." On se renvoie le ballon, on rivalise de patelinage, de compliments: "Passe-moi le sirop, et je te passerai le sucre à la crême..." on répètera la chose de prône en prône, avec débauche d'épithètes laudatives agrémentées de cette conclusion:

"Ce sale journal, le "Pays" qui crie comme un sourd que nous sommes ignorants, il s'en est fait boucher un coin, et par un ministre s'il vous plait!"

Et ceux qui avaient dressé une oreille anxieuse se remettront à ronfler plus fort qu'avant. Les paresseux qu'inquiète toute innovation vont se rouler dans le duvet avec un regain de tiède volupté. Et l'opinion publique un instant mue comme la vague, après le passage d'un paquebot, ses plumes fluides ébourrifées par l'effarement, va se calmer, redevenir lisse et luisante sans garder trace de son agitation passagère.

Pourtant, si l'on daignait s'arrêter à contempler seulement la surface des choses, et dégager la morale des évènements qui défraient la chronique de nos journaux!... Si nous cherchions pourquoi nous avons des administrateurs qui sont notre opprobre, et vont nécessiter la mise en tutelle de notre ville? Une démocratie éclairée, ainsi que le prétend M. Gouin, n'élirait pas des illettrés, des incompétents, des défalcataires comme administrateurs. Si sa bonne foi avait été un instant surprise, elle se serait ensuite resaisie et aurait mis à leur place des gens dignes de sa confiance. Tandis que nous allons de mal en pis, au régime gangrené succède une dmination en décomposition. Nous ne sommes pas de ceux qui disent que M. Gouin n'a rien fait pour l'instruction dans la province de Québec; l'ombre que projètent sur le ciel bleu les écoles cathédrales me contredirait. Mais il nous fait peine de voir un esprit aussi fin, aussi délié que celui du premier ministre, tenter un vulgaire plâtrage, tenter de boucher les lézardes de notre corps social. Il sait bien que la béate satisfaction est l'ennemi du mieux. L'an dernier, la commission scolaire protestante se faisait d'amers reproches, et proposait des réformes opportunes à son système scolaire, ce qui fit crier aux feuilles de l'arrière garde:

"Hein! vous vantez les institutions anglaises, voyez comme elles se rendent sévèrement justice, et se déshabillent sans pudeur pour montrer leur difformités, shocking!"

Notre contentement est pourtant bien plus dangereux que leurs protestations indignées. Vivre, c'est lutter, c'est combattre la vieille routine, c'est déraciner les souches séculaires, c'est démolir pour reconstruire en neuf.

Progresser, c'est en principe n'être jamais content de soi, et chercher une nouvelle forme pour exprimer sa pensée, et réaliser son rêve. Arrière donc les jeux dangereux des miroirs qui nous renvoient agrandis, magnifiés, une image de nous qui n'est pas la vraie. Ils ont altéré même la claire fontaine de notre bon sens français, et l'ont tapissée de lianes dangereuses et traitresses! Et quand, nouveaux narcisses, nous viendrons nous y mirer, épris de notre reflet, voulant étreindre notre propre vision, nous piquerons une tête dans l'onde mensongère et les herbes glauques nous lieront pieds et poings pour nous livrer à la mort, au néant.

Fantasio

PHILOSOPHIE ET HISTOIRE

Les classifications de la "Presse"

NATIONS SAINTES, NATIONS REPROUVEES

Monsieur le rédacteur du "Pays":

Dans les numéros de la "Presse" du 20 et 21 janvier écoulé, vous avez pu remarquer deux articles intitulés: "Ce que méditent les barbares du 20me siècle." Les faits signalés dans le second article, et qui répondent bien au titre de l'article, sont certainement dignes d'attention, et j'aimerais un jour y revenir; mais tout d'abord permettez-moi de m'arrêter sur certaines considérations du premier article qui rentrent dans un autre ordre d'idées, intéressant, assurément, mais dont les conclusions ou plutôt les principes me paraissent s'écarter de la vérité.

L'auteur y parle du "cinquième âge du monde," quand Dieu fait écrire par saint Jean à l'église de Sardes, qui est censée représenter cette époque..." il y parle de

"La vieille France et la vieille Grande-Bretagne.... restées les dépositaires de la civilisation sortie du Christianisme et confiée à l'univers par Constantin, empereur d'Orient, et Charlemagne, empereur d'Occident, tandis que l'Autriche et l'Allemagne, oeuvres de Charlequint et de Frédéric le Grand, l'étaient que les héritières de la discorde semée par l'orgueil et l'ambition effrénée de l'un et le voltairianisme de l'autre."

L'article se termine par une allusion à "l'horrible réputation des Vandales, des Goths, des Huns, des Tures et des sauvages."

Cette façon de synthétiser la philosophie de l'histoire en rapport avec les caprices de la politique et les passions du jour, me laisse songeur. L'Ecriture sainte, que l'auteur de l'article amène sur le tapis, ne classe pas ainsi les nations en catégories immuables de saints et de réprouvés. Le peuple de Dieu, le peuple du miracle, d'où sont sortis les prophètes et les apôtres, dépositaires attitrés de la loi de Dieu et de l'Evangile, n'est pas resté pour autant le peuple favori de la Providence. Il fut plus souvent qu'autrement l'objet les châtiments divins par sa tendance obstinée à quitter le chemin de la vérité et de la justice pour s'enfoncer dans les broussailles de l'idolâtrie et de l'orgueil. Aujourd'hui encore, et depuis dix-neuf siècles, il est sous le coup d'un jugement qui ne lui permet pas de redevenir une nation parmi les autres nations de la terre.

L'histoire non plus ne juge pas les nations une fois pour toutes en bonnes et mauvaises. Elle nous montre tous les peuples prenant peu à peu conscience d'eux-mêmes, simples de moeurs, épris de liberté, devenant forts et puissants, puis riches, puis injustes, pour finir dans la décadence née du luxe et de la mollesse. Telle est la conclusion des travaux d'éminents économistes et moralistes tels que Turgot et le belge Emile de Laveleye. Telle a été selon eux, l'histoire successive des Carthaginois, des Phéniciens, des Egyptiens, des Assyriens et des Babyloniens, des Perses, des Grecs et des Romains.

Si l'on en vient aux peuples du moyen âge et des temps modernes qui ont succédé à l'empire romain, on constate également des fluctuations dans l'échelle morale et politique qui ne permettent pas une classification définitive en brebis et en boucs. Les peuples sont moralement, comme les individus qui les composent. Ils ont leurs bons et leurs mauvais moments, leurs hauts et leurs bas, leurs élans généreux et leurs actions criminelles.

Quant à la "civilisation chrétienne" "confiée par Constantin à l'univers", elle se réduit à peu de choses, si l'on en croit les travaux récents d'historiens comme Paul Allard(cité par la 'Croix'). Il a proclamé la liberté des cultes qui s'imposait alors irrésistiblement grâce à l'héroisme des martyrs, quitte, un an après, à lancer des décrets d'expulsion, de spoliation et de mort contre les dissidents du christianisme. Charlemagne aussi fut un grand roi, mais il eut ses défaillances et ses péchés d'intolérance et de persécution, quand il faisait baptiser de force les Saxons, les faisant descendre dans les eaux baptismales l'épée aux reins.

Les Vandales, les Goths, les Arabes ont été tour à tour de cruels conquérants et des peuples amis de l'ordre, de l'instruction et de la liberté. Charlequint, à qui on reproche aujourd'hui son ambition effrénée, passe pour un des monarques les plus dévoués aux intérêts de la religion. Est-ce à cause de sa guerre au luthéranisme? Et en fait de rois voltairiens, il y en a eu de plus malfaisants que Frédéric II.

On a vu la France tour à tour dans le rôle de fille ainée de l'Eglise, de défenseur des droits de l'homme, de révoltée contre Dieu et, à en croire l'article en question, citant M. Hanotaux, de femme assise actuellement "aux pieds du Sauveur", éprise "de vérité et d'amour."

Voilà pour le passé. En ce qui concerne les événements "bibliquement prédits," il est utile de rappeler que la suprématie et la chute successives des grand empires de l'antiquité et des temps modernes ont été clairement annoncées dans les prophéties de Daniel et se sont réalisées à la lettre. Les mêmes prophéties et celles de saint Jean dans l'Apocalypse annoncent que le "royaume de Dieu" doit un jour anéantir tous les royaumes du monde, et lui-même "subsister à jamais", dans la justice, la paix et au milieu d'une prospérité incomparable, sur toute l'étendue de la terre. (Prophéties de Daniel, ch. 2 v. 44; ch. 7, v. 17, 18, 22, 27; Apoc. ch. 11: 15-18; ch. 21, 22.)

Veuillez agréer, Monsieur, le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean VUILLEUMIER.

LES MEILLEURS ARTISTES
Sont unanimes à déclarer que les
Célèbres Phonographes 'Pathé'
Sont les plus parfaits en tonalité.
CONDITIONS DE PAIEMENT A PORTEE DE TOUTES LES BOURSES.
J. A. HURTEAU & Cie Limitée
316 RUE SAINTE-CATHERINE EST, MONTREAL


EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric", nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire.
Consultez le meilleur de Montréal . . . . LE SPECIALISTE BEAUMIER
A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Ste-Catherine Est Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL
AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "pediers;" ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.

La Banque des Marchands du Canada
FONDEE EN 1864
Capital Payé $7,000,000. Fonds de Réserve $7,245,140
Succursales et Agences dans la Cité de Montréal
BUREAU-CHEF, RUE ST-JACQUES; 1255 rue Ste-Catherine Est; 320 Ste-Catherine Est; 672 rue Centre; 1319 Boulevard St-Laurent; 1866 Boulevard St-Laurent; rues St-Denis et St-Zotique.
206 Succursales et Agences en Canada, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique.
Opérations de Banque en général et Département d'épargne dans toutes les succursales.

LES CLIENTS DU RIENDEAU
Sont de plus en plus nombreux, vu qu'ils reçoivent un service de première classe.
58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.
L'HOTEL RIENDEAU LIMITEE
Wilfrid Gervais, Prés.-Trés. P. A. Samson, Vice-Prés.-Sec.
Tél. Privé, Main 1121 - - Tél. Public, Main 6131

NEUF SUR DIX
des maladies ordinaires ont leur origine dans un sang impur, lequel affaiblit les organes vitales. Le remède qui purifie le sang, guérit la maladie. LE
NOVORO
DU DR. PIERRE
est sans égal pour purifier le sang et reconstruire le système. Il a été en usage constant depuis plus de cent ans—assez longtemps pour démontrer bien des fois ses grands mérites. Ne le demandez pas dans les pharmacies, car il est fourni directement au public par des agents spéciaux. Pour de plus amples détails, s'adresser au
DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.,
19-25 So. Hoyne Ave., CHICAGO, ILL.

DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
129 ANS

BIBLIOGRAPHIE

L'Ecole Primaire et l'Education morale démocratique, par **Alfred Moulet**, inspecteur d'académie. Préface de Ferdinand Buisson. Un volume in-8o, broché: 10 francs (Hachette et Cie, Paris).

Ainsi que M. F. Buisson l'écrit dans la préface de ce volume, l'auteur est ici "une conscience qui s'interroge en pleine crise.".

Notre école primaire publique peut-elle et doit-elle donner une éducation morale? Et si oui, laquelle?

En toute bonne foi, examinant et discutant aussi les objections élevées contre l'école républicaine et son dessein moralisateur, M. Moulet exprime sa conviction qu'il y a une foi morale indépendante, une éducation morale efficace en dehors des sanctions religieuses, et que l'école primaire publique, l'école populaire nationale, doit enseigner cette foi, donner cette éducation.

Aussi bien peut-il affirmer que l'entrain et la patience héroïques dont la génération formée par l'école primaire donne présentement l'exemple, devant l'agresseur, témoignent avec force en faveur de cette institution scolaire et de l'action moralisatrice de cette éducation même.

AVIS

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 2731
COUR SUPERIEURE.

Dame Bunnie Cohen, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Elias Itscovitch, boucher du même endroit, et dument autorisé à ester en justice, Demanderesse, vs. le dit Elias Itscovitch, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée dans cette cause, ce 14ième jour de janvier 1916.

Montréal, 14 janvier. 1916.

3-5 **Avocat de la demanderesse.**

(Signé) **LYON W. JACOBS,**

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE.

Avis est par les présentes donné que M. James William McKenzie, de la paroisse de Sainte-Marguerite, dans le comté de Terrebonne, dans la province de Québec, cultivateur, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Marie-Amélie Monette, de lieux inconnus, pour cause d'adultère et de désertion.

MM. Aylen & Duclos, avocats, Ottawa, sont les agents du requérant pour la réception des papiers.

Daté en la Cité de Montréal, Province de Québec, ce vingtième jour de décembre 1915.

A. R. JOHNSON,
Avocat du requérant.

52-26

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
MONTREAL ET OTTAWA
Ls. Montréal, a8.15 a.m., b4.00 p.m., c8.05 p.m., c8.05 p.m.
Ar. Ottawa, a11.45 a.m., b7.30 p.m., b11.05 p.m., c11.35 p.m.
Wagons-palais-bibliothèque-buffet ou palais-bibliothèque à tous les trains.
aTous les jours. bTous les jours exc. le dimanche. cLe dimanche seulement.
Bureaux en Ville
122, rue St-Jacques, angle St-François-Xavier—Tél. Main 6905
Hotel Windsor " Uptown 1187
Gare Bonaventure " Main 8220

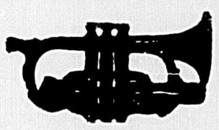
Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing, 306, rue St-Paul.

A. LEROUX, Gérant.

HOTEL "LE RELAIS"
LIMITEE
Est l'hôtel favori des voyageurs.
Service de première classe.
Vis-à-vis la gare Viger, rue Berri.

NOS DENTS
Sont très belles, naturelles, garanties.
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé).
162 rue St-Denis Montréal.

Boucher & Mercier
Marchands-Tailleurs
316 Rue ST-LAURENT Montréal
Tél. Bell Main 1466


Charles Lavallée
(Fondée en 1852) 85 Blvd St-Laurent.
Téléphone Main 554.
INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUES EN FEUILLES
Assortiment le plus complet. Réparations de toutes sortes.
Agents pour Besson & Cie, London, Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon, France, Fork & Sons, de Grand Rapids, Mich.

Faites nettoyer vos vitres par la
Montreal Window Cleaning Co.
Téléphonez-leur ou écrivez-leur :
Téléphone Main 2443.

The Arbour Hotel
CO'Y, LTD.
JOHNNY BERTRAND, Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er Choix.
Tél. Bell Est 4810. Montréal.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH
Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifices Power, 80 rue Craig Ouest. Tél. Main 4040.

Joseph Fortier Ltée
FABRICANTS-PAPETIERS
NEGOCIANTS
Atelier de Reliure, Typographie, Gaufrage et Relief.
Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation.
Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles
210, Notre-Dame O., coin Saint-Pierre. Tél. Main 444-445.

LES GIBIERS DE SAISON
sont les pièces de résistance sur le menu varié servi par
"LE TERRAPIN"
25 RUE NOTRE-DAME OUEST

AUTOMOBILES A LOUER
Au Garage Laurier, Limitée
375 Est, rue Ontario, entre St-Hubert et St-Denis, plusieurs Autos de tourisme ainsi que Limousines. Téléphone Est 2480.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

Horaire Suburbain de 1915-1916

LACHINE:—De l'Hôtel des Postes:
Service de:10 m. de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 m. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 m. de 4.00 p.m. à 7.10 p.m.
20 m. de 7.10 p.m. à 12.00 minuit
DE LACHINE:
Service de 20 m de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
10 m. de 5.50 a.m. à 9.00 a.m.
20 m. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 m. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m.
20 m. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.
DERNIER CHAR SUPPLEMENTAIRE A 12.50 A.M.
SAULT-AUX-RECOLLETS ET SAINT-VINCENT DE PAUL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent de Paul.
Service de 15 m. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m.
20 m. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
15 m. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m.
20 m. de 7.00 p.m. à 8.00 p.m.
30 m. de 8.00 p.m. à 12.00 p.m.
Tramway jusqu'à Henderson seulement 12.00 a.m.
Tramway pour St Vincent 12.40 a.m.
DE St-Vincent à St-Denis.
Service de 15 m. de 5.45 a.m. à 8.30 a.m.
20 m. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
15 m. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
20 m. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
30 m. de 8.30 p.m. à 11.30 p.m.
Tramway depuis Henderson jusqu'à St-Denis . . . . . 12.20 a.m.
Tramway depuis St-Vincent à St-Denis . . . . . 1.10 a.m.
CARTIERVILLE:—De Jonction Snowdon.
Service de 20 m. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m
40 m. de 8.40 p.m. à 12.00 minuit
De Cartierville:
Service de 20 m. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.
40 m. de 9.00 p.m. à 12.20 am.
MONTAGNE.—Des Avenues .Parc et Mont-Royal:
Service de 20 m. de 5.40 a.m. à 12.20 a.m.
De l'Avenue Victoria:
Service de 20 m. de 5.50 a.m. à 12.30 minuit
De l'Av. Victoria à Snowdon:
Service de 10 m. de 5.50 a.m. à 8.30 p.m.
BOUT DE L'ILE:—De Lasalle et Notre-Dame.
Service de:60 m. de 5.00 a.m. à 12.00.min
TETRAULTVILLE:—De Lasalle et Notre-Dame.
Service de:15 m. de 5.00 a.m. à 8.00 a.m
30 m. de 8.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 m. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 m. de 7 00 p.m. à minuit
POINTE AUX TREMBLES, via Notre-Dame.—De Notre-Dame et 1ère Ave Maisonneuve.
Service de 15 m. de 5.15 a.m. à 7.30 p.m.
20 m de 7.30 p.m. à 12.30 a.m.

La guerre en chansons

LE CHANSONNIER LUCIEN BOYER RACONTE SES PEREGRINATIONS AU FRONT

La vieille gaieté française ne se démentit pas

Le chansonnier Lucien Boyer, bien connu à Montréal, avec l'assentiment de l'autorité militaire française, a parcouru divers cantonnements pour y chanter ses chansons et y organiser des concerts avec le concours des poilus, professionnels ou amateurs.

Voici comment le troubadour militaire raconte quelques étapes de sa martiale tournée:

On a mis à ma disposition un camion de livraison, que j'ai tôt fait de transformer en roulotte avec l'aide de Louis, un musicien de talent, qui sera à la fois mon accompagnateur et mon chauffeur. Notre roulotte abrite nos hardes, une paillasse et un piano. Nous partons. La grand'route est rongée par les convois de ravitaillement. Notre équipage bondit de trous en ornières. Au loin, le canon gronde. Est-ce bien le canon? Non, c'est le piano. Il geint à chaque cahot. Son naturel sédentaire s'effare de cette vie accidentée. Pauvre vieux! A son âge, être secoué de la sorte... Nous stoppons; pour renforcer son assiette et lui remonter le moral, je le cale avec des bidons de benzol.

Nous passons l'Aisne. Cette fois, c'est bien le canon. Un obus tombe sur le village en ruines. Il faut attendre la nuit. La route serpente sous l'oeil des Boches, et le jour, la circulation y est interdite. Nous gagnons, à pied, le cantonnement, où nous trouvons un bataillon de chasseurs à pied. Le commandant M... et ses officiers nous accueillent avec enthousiasme. Avec eux, nous allons choisir un local pour le concert. Une grange en ruines fera l'affaire. A la nuit tombante, nous y transporterons le piano. Durant ce transfert, la pluie tombe à torrents. En attendant le baptême du feu, le piano reçoit copieusement celui des nues. Il acquiert tous les droits au titre de piano-aqueux. Notre premier concert est magnifique. Une dizaine de poilus nous prêtent leur concours, parmi les pizzicati de la fusillade. Ils sont revenus des tranchées le matin même, et la boue, de la frange de leur capote au cimier de leur casque, suspend ses pépites dorées. La bonne terre de France éclabousse d'étoiles ceux qui donnent leur vie pour la défendre.

Sous le canon de l'ennemi, elle n'a rien perdu de son immuable sérénité. Le blé y monte paisiblement, à la barbe des Boches. Sous le ciel d'hiver, il ondule au pied des tranchées, en vagues d'espérances. Derrière les poitrines des maris et des fils, les femmes et les vieux ont poussé la charrue.

Dans un coin du Noyonnais, particulièrement en butte aux coups de la mort, j'ai posé cette

—Comment osez-vous cultiver la terre sous les obus et les balles? question à un vieux paysan:

L'ancêtre m'a répondu simplement:

—Nous labourons la nuit.

* * *

Après le concert, dîner à la popote des officiers. Les anecdotes s'égrènent. J'ai noté celle-ci, du commandant.

—C'était durant la bataille de la Marne. Nous étions en extrême avant-garde. Mes hommes s'étaient battus trois jours et trois nuits sans dormir. Ils étaient à bout de forces. Soudain, nous fûmes pris sous le feu, intenable, des mitrailleuses boches. J'ordonnai:

"—A plat ventre!

"Au bout de vingt minutes, le feu se ralentit. A genoux, j'observais l'ennemi à la jumelle. Je le vis battre en retraite et donnai l'ordre de départ: "En avant!" Personne ne bougea. J'eus froid au coeur.

"Ils sont tous morts, pensai-je; on me les a tués!

"Alors, dans un silence, j'entends un ronflement formidable. A plat ventre, ils avaient dormi comme des bienheureux sous cette averse de mort."

Le joli peuple que le peuple de France!

* * *

La tournée continue. Nous donnons deux concerts partout. Dans chaque régiment, je trouve des artistes insoupçonnés. Des poètes aussi.

Nous roulons sur une route si pimpante qu'on la dirait dessinée par Le Nôtre. Nous croisons un convoi interminable, arrêté sur la berge: une division qui s'en va au repos. Juchés sur les camions, les poilus crient et piaillent comme des moineaux. Je leur offre un concert. Le piano routier les met en joie. Ils se pressent à l'envi autour de l'instrument, au risque d'étouffer le pianiste. Il me vient une idée: je démonte les trois couvercles de l'instrument; Louis recommence à taper et les poilus émerveillés, regardent danser les marteaux sur les cordes. J'annonce quelques imitations: charge d'infanterie! charge de cavalerie! Dans un vacarme infernal, les marteaux courent les uns après les autres comme les vagues d'un assaut. Ces deux numéros font sensation. Malheureusement pour nous — mais heureusement pour le piano — un clairon, un vrai, retentit. Les groupes se dispersent et le convoi repart.

* * *

Mon mécano - accompagnateur est triste. Les jeux de mots, même les plus anciens, ne parviennent pas à le dérider. Je l'interroge:

—C'est à cause du piano, me dit-il.

—L'autopionomobile?

—Oui. Il baisse. Il est même au plus bas. Que dirai-je au facteur?

—Quel facteur?

—Celui qui me l'a loué.

—Tu lui diras ceci: "Monsieur,

Ce piano que vous nous remîtes,
Plein de gloire, revient du front.
C'est en roulant sous les marmites,
Qu'il devint triste chaudron.

A peine achevais-je ce qutrain qu'un craquement retentit.

—Bon, fis-je. Une corde qui casse.

—Hélas! non, corrigea mon chauffeur et ami. C'est le levier de changement de vitesse de la voiture qui vient de me rester dans la main.

Louis était pâle. Le découragement submergeait son coeur. Nous étions sur la berge de l'Aisne, loin de tout village, au pied du plateau où se dissimulaient nos tranchées, et il pleuvait.

—Qu'allons-nous faire? gémit mon compagnon.

—Mais de la musique, mon vieux. L'endroit est tranquille, et au moins dans la voiture nous ne serons pas mouillés.

Nous poussâmes le camion dans la prairie, et, en attendant du secours, nous entamâmes un morceau à trois mains (car je n'use personnellement pour ce genre d'exercice que de la main droite.)

Le galop d'un cheval retentit. Un officier passait sur la route. Il vit en panne, au bord de l'Aisne, à quelque cent mètres des tranchées cette auto d'où partaient des flonflons. Le cas lui parut suspect. Il s'approcha; alors, j'ouvris à deux battants les portes vitrées de notre fourgon, et, de mon plus gracieux sourire:

—Mon capitaine, lui dis-je, soyez le bienvenu dans notre modeste séjour.

En voyant ces deux militaires qui jouaient du piano dans une roulotte au bord de la rivière, son ahurissement ne connut plus de bornes.

Je déclinai mon nom, notre mission, et tout s'expliqua. Le sympathique officier nous fit envoyer une voiture, qui nous remorqua jusqu'à la division la plus proche. Et, tandis qu'on rebrasait notre levier de changement de vitesse, le piano fit son office. Et voilà comment j'eus l'honneur de chanter devant le général H..., à l'état-major de X..., sur les bords de l'A..., en T. de G., à quelques M. des T., sous une P. battante. Chut! des oreilles ennemies pourraient nous apercevoir!

* * *

Le lendemain, concert à V., petit village perdu dans les cressonnières. Le maire, M. C..., est une des gloires civiles de la guerre. Il a obtenu une citation à l'armée avec Croix de guerre, une autre à l'Officiel' et un prix en argent à l'Académie pour sa noble attitude devant l'ennemi.

Il nous conte ses tribulations:

—Le premier Allemand arriva un dimanche, tout seul: un beau cavalier sur un cheval superbement harnaché. La population, le prenant pour un Anglais, lui fit fête. Il répétait sans cesse:

"—Confiture! confiture!

"On le fit manger. Se voyant si bien accueilli, il se démasqua et annonça l'arrivée imminente de ses congénères. Les paysannes, furieuses, voulaient l'écharper. J'eus mille peines à les contenir. Le Boche retourna vers les siens et ramena tout un bataillon. En bande, ces amateurs de confiture se révélèrent plutôt féroces. Ils nous attachèrent, ma femme et moi, à un arbre, nous mirent en joue à plusieurs reprises, incendièrent une aile de ma ferme, volèrent nos chevaux et tuèrent le bétail. L'arrivée d'un vieux monsieur en redingote, qui voyageait en limousine et s'installa dans ma chambre, nous sauva. Je sus depuis que c'était M. de Kiderlen-Waechter qui se rendait à Paris pour y régler le protocole de l'entrée de son maître. Quelle joie quand je le vis repasser à toute allure dans un autre sens! Nous regardions par la lucarne d'un grenier la fuite éperdue des Boches. Quand les derniers traînards eurent gravi la côte sur la route des Flandres, je descendis dans mon verger. J'y avisai un casque-à-pointe attardé à voler mes pommes. Je pris une bêche et marchai sur lui.

"—Toi, mon bonhomme, pensais-je, tu vas me payer les confitures! Il m'aperçut et demeura stupide, une pomme dans chaque main. Son fusil était à ses pieds.

"S'il se baisse pour le prendre, me disais-je, je lui plante ma bêche dans le dos.

"Mais le rusé coquin, devinant ma pensée, prit sa course et s'enfuit. Je pouvais l'abattre. Mais je n'en eus plus le désir. Un scrupule me retenait de me servir de cette arme de soldat, tandis qu'avec ma bêche de paysan je m'étais senti dans mon droit".

Monsieur le maire prononce "dans mon drouet".

Et par la bouche de ce petit homme à l'oeil gris, au geste timide mais têtu, il me semble que s'exprime la résolution de tous les paysans de France qui, eux aussi, sont dans leur "drouet".

* * *

—Cette fois, s'exclame Louis, ça y est. C'est réglé.

—Quoi?

—Le piano.

Je lui tâte le pouls. Je plaque un accord. Rien. Il n'émet plus qu'un bruit rauque et mourant. Il est neutre, comme le tam-tam et les castagnettes...

—Allons, dis-je, il ne reste plus qu'à restituer l'infortuné piano à son propriétaire qui, en brave piano de guerre, l'exposera dans sa vitrine, avec cette citation en lettres d'or: "Piano français—Mort au chant d'honneur..."

—Ah! si seulement, grommelait Louis, j'avais une clef carrée pour l'accorder.

Comme il formulait ce voeu, nous aperçûmes, à un tournant brusque, les tentes d'une escadrille d'avions.

Louis jeta un cri:

—Des aviateurs! Nous sommes sauvés!

—Explique-toi...

—Des aviateurs, exulta-t-il, c'est à-dire des mécanos, une forge, des outils. Je vais pouvoir fabriquer la clef carrée indispensable.

Le lendemain, grâce aux maîtres de l'air, le piano inanimé revenait à la vie et reprenait la clef des chants.

Lucien BOYER.

(Du "Matin".)

———(●)———

MINER LUMBER COMPANY Limited

Public notice is hereby given that under the First Part of Chapter 79 of the Revised Statutes of Canada 1906, known as "The Companies Act", letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 2nd day of February 1916, incorporating Rufus Herbert Miner, and Joseph Kirkpatrick Quackenboss, contractors, Joseph Octave Pelland, and Edson Grenfell Place, advocates, and Marie Zaire Pilon, stenographer all of the City of Montreal, in the Province of Quebec, for the following purposes; viz:—

(a) To carry on and engage in any way whatsoever in the business of builders and contractors and electrical, mechanical and any business in which the application of electricity or any other power is or may be useful or convenient; to manufacture and produce and either as principals or agents to trade and deal in any articles or products belonging to any such business as aforesaid and all apparatus, appliances and things used in connection therewith, or any invention or patents relating thereto;

(b) To construct, maintain and operate works for the generation, accumulation and distribution of electricity for light, heat, power and signalling and other purposes, subject to all the rights of municipalities in which the said business may be carried on;

(c) To construct bridges, buildings, machinery, ships, engines, cars and other equipment, roads, embankments, tunnels, subways, docks, waterworks, gas-works, hydraulic works, electric works, viaducts, aqueducts, canals, and other waterways and other means of transportation to aid such enterprises financially, to underwrite the stock of bonds thereof, and to sell such works or otherwise dispose thereof; to construct whatever works and do whatever may be necessary for the utilization and disposition of the by-products resulting from the operation of any of the works of the company;

(d) To contract with any person, corporation, society, public body or municipality for the making, building, construction, and operation of all private and public works and undertakings of any description and kind and generally to carry on the business of general contractors on works, public or private;

(e) To manufacture, purchase, or otherwise acquire and hold, own, assign and transfer or otherwise dispose of, to trade, deal in and deal with goods, wares, machinery, merchandise and property of every class and description;

(f) To manufacture and sell, either as principals or agents, structural steel, reinforced steel and all other material used in the construction of buildings;

(g) To manufacture and deal in all kinds of lumber and timber, and to purchase, lease or otherwise acquire timber lands and timber limits, and other real estate for the purposes of the company's business, with power to construct mills and factories and generally to carry on all operations incidental to or beneficial for the purposes of manufacturing and dealing in lumber and timber;

(h) To build, construct and operate booms or other improvements in rivers, and to purchase, construct or otherwise acquire, and to operate on lands owned or controlled by the company railways for the purposes of the company's business only, subject to the rights of any municipality or municipalities through which such railways may pass;

(i) To obtain franchises or other rights from any county, municipality or other corporate body upon such conditions as may be deemed advantageous to the company;

(j) To enter into partnership or into any arrangement for sharing profits, union of interests, co-operation, joint adventure, reciprocal concession, or otherwise, with any person or company, carrying on or engaged in or about to carry or engage in any business or transaction which this company is authorized to carry on or engage in or any business germane thereto, and capable of being conducted so as to benefit this company; to guarantee the contracts of or otherwise acquire shares and securities of any such company, and to sell, hold, re-issue, with or without guarantee, or otherwise, deal with the same;

(k) To own and operate stone quarries, sand and gravel pits, and river dredged sand; to quarry, smelt, refine, dress, amalgamate and prepare for market, ore, metal and mineral substances of all kinds and to carry on such other operations pertaining to mining which may seem conducive to any of the company's objects; to deal in the same either as principals or agents;

(l) To buy, sell, manufacture and deal in minerals, plant, machinery, implements, conveniences, provisions and things capable of being used in connection with mining operations, or required by workmen and others employed by the company, or any other company or person with which this company may have dealings;

(m) To make advances to persons having business dealings with this company, upon such terms as may be expedient and particularly to customers and others having dealings with the company, and to guarantee the performance of contracts by such persons;

(n) To carry on or promote a company to carry on any other business, whether manufacturing or otherwise which is germane to any of the objects above specified;

(o) To acquire by purchase, lease or otherwise, property, real or personal, and the good will, franchises, rights, privileges, contracts, and assets of any and every kind useful or incidental to the business of the company, upon such terms and conditions as may be deemed advisable, from any individual, firm or corporation, and to pay for the same in cash or part cash or paid-up shares, bonds or other securities of the company, or otherwise as may be agreed upon, and to sell and dispose of or otherwise deal with the whole or any portion of the same;

(p) To acquire by purchase, lease or otherwise, and to own and operate a cartage system in connection with or incidental to the company's business;

(q) To acquire, hold and own shares in any other corporations doing business of a like nature, or incidental to the foregoing, and to pay for the same either in cash or part cash or to issue fully paid up shares of the company in payment or part payment therefor, or otherwise as may be arranged and to sell or otherwise deal with the same;

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Miner Lumber Company Limited" with a capital stock of fifty thousand dollars divided into five hundred shares of One hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 2nd day of February, 1916.

THOMAS MULVEY,
Under Secretary of State.

PLACE & STOCKWELL,
Attorneys for Applicants.
6-4

PRECISION TOOL AND MACHINE COMPANY, Limited.

Public notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act." letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 19th day of January, 1916, incorporating John Joseph Meagher and Henry Noël Chauvin, both of His Majesty's counsel learned in the law, James Edouard Coulin and Walter Seeley Johnson, advocates, and Christina Imrie, stenographer, all of the City of Montreal, in the Province of Quebec, for the following purposes, viz:—

(a) To manufacture ,purchase, take on lease of otherwise acquire, sell or otherwise dispose of or deal in machinery and hardware of whatsoever nature, and more particularly gauges, tools, arms, explosives, shells and munitions of war and army and navy supplies, and to carry on in all its branches the business of manufacturers of machinery and its accessories;

(b) To carry on any other business, whether manufacturing or otherwise, which may seem to the company capable of being conveniently carried on in connection with the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render profitable any of the company's property or rights.

(c) To purchase, take on lease, or otherwise acquire, to hold, sell, or otherwise dispose of, property, movable or immovable, land or any right or interest therein, water powers, power sites, timber limits or licenses, mines, mining rights, mining licenses, quarries, oil wells, and products of all such, and any interest therein, and more especially in connection with manufacturing and the carrying on of a general machinery business;

(d) To contract for, build, construct and equip, public and private works of every description, and to acquire, purchase, hold, sell, dispose of, supply, manufacture, and produce all manner and kinds of material for use in the construction and equipment of such public and private works, and more especially to purchase, erect, construct and operate, mills, factories, buildings, warehouses, plant and machinery for the purposes of said business;

(e) To construct, maintain, alter, make, work and operate on or in connection with the property owned or controlled by the company, tramways, telegraph, telephone and steam or other boat lines, reservoirs ,dams, flumes, pipe lines, race and other ways, water powers, aqueducts, wells, roads, piers, wharves, buildings, shops, stamping mills and other works and machinery, plant, and electrical and other appliances of every description and to manufacture and generate, by means of electricity and otherwise, light ,heat and power, and to maintain, operate and use the plant and machinery necessary therefor, and to buy, sell, manufacture and deal in all kinds of goods, stores, implements, provisions, chattels and effects required by the company, its workmen and servants ;

(f) To acquire the property, rights, good-will and other assets and privileges or take over as a going concern the business of any person or company carrying on any business or industry allowed under this Act and to enter into contracts for the supply of services to the company and for the acquisition of the rights of any person or company under contract for the furnishing of work or materials, and to pay for the same and, with the approval of the shareholders, for services and benefits of whatsoever nature rendered to the company, in shares of the company paid up in whole or in part;

(g) To act as agents for others in the investment of funds for the carrying out of any business which this company is authorized to carry on, and to conduct the general business of a holding, investment, promoting and brokerage corporation in connection with any business or undertaking similar to that of the company;

(h) To issue or guarantee the issue of or the payment of principal, dividends or interest on the shares, debentures, debenture stock, bonds or other securities or evidences of indebtedness or obligations of any person, company or association with which the company may have dealings and to pay or provide for brokerage, commission and underwriting in respect thereof;

(i) To promote or to assist in the promotion of any company or corporation carrying on a business similar in whole or in part to that of this company or for the purpose of acquiring the undertaking of the company or any part thereof, and to organise, gauge, tool, machinery, manufacturing, mining, oil, land, industrial and other companies, and to act as holding, fiscal and transfer agents and registrars for companies, corporations, syndicates and individuals;

(j) To apply for, purchase, lease or otherwise acquire any patents, brevets d'invention, licenses, concessions or the like, conferring exclusive or limited rights to use any invention which may seem capable of being used for any of the purposes of the company, and to use, exercise, lease, sell or grant licenses in respect thereof or otherwise turn to account the property or rights so acquired;

(k) To purchase, lease, hold, take in exchange or otherwise acquire, lands or interests therein, together with any buildings or structures that may be on the said lands or any of them, and to sell, let, lease exchange, or otherwise dispose of and deal in and to build on the whole or any portion of the lands and all of any of the buildings or structures that are erected thereon, and to improve, alter and manage such lands and buildings;

(l) To enter into any arrangement for sharing of profits, union of interests, co-operation, joint adventure, reciprocal concession, amalgamation or otherwise, with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction which this company is authorized to carry on or engage in, or any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit this company, and to lend money to, guarantee the contracts of, or otherwise assist in promoting , and become a shareholder in any subsidiary, allied or other company or person;

(m) To lend money to customers and others having dealings with the company on such terms as may seem expedient and to guarantee the performance of contracts by any such persons;

(n) To sell or dispose of the undertaking of the company or any part thereof for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares, debentures or securities of any other company having objects altogether or in part similar to those of this company;

(o) To subscribe for, purchase or otherwise acquire, to own, hold, sell, assign, transfer or otherwise dispose of and deal with shares in the capital stock, bonds, debentures or other evidences of indebtedness created by any other companies, states or municipalities, and while the holder thereof to exercise all the rights and privileges of ownership, including the right to vote in respect thereof, notwithstanding the provisions of section 44 of the said Act;

(p) To invest and deal with the moneys of the company not immediately required in such manner as may from time to time be determined;

(q) To distribute any of the property of the company in specie among members;

(r) To procure the company to be registered and recognized in any foreign country;

(s) To do all and everything necessary, suitable, convenient or proper for the accomplishment of any one or more of the purposes or the attainment of any one or more of the objects herein enumerated or incidental to the powers herein named, or which shall at any time appear conducive or expedient for the protection or benefit of the corporation ,either as holders of or interested in any property or otherwise;

(t) To do all the foregoing things whether alone or in conjunction with others and whether as principals, factors or agents for any other companies or persons, or by or through any factors, trustees or agents, or on commission;

(u) Any power granted in any paragraph hereof shall not be limited or restricted by reference to or inference from any other paragraph.

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Precision Tool and Machine Company, Limited," with a capital stock of fifty thousand dollars, divided into 500 shares of one hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 20th day of January, 1916.

THOMAS MULVEY,
Under-Secretary of State.

MEAGHER & COULIN,
Attorneys for applicants. 4-4

HOTEL PLAZA, Limitée.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quatre janvier 1916 constituant en corporation MM. J. Albert Dansereau, commis, Joseph, Alphonse Villeneuve, Alexis Cartier, Joseph Fortunat Côté, comptables, Louis Napoléon St-Hilaire, commis, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Pour l'exploitation d'un hôtel ou restaurant licencié pour la vente de liqueurs enivrantes et à cet effet de posséder et acquérir une licence soit par transport ou autrement ainsi que des biens meubles et immeubles, avec pouvoirs de vendre, céder, transporter, échanger, hypothéquer les dits biens; construire, bâtir, acheter, posséder, et exploiter un hôtel ou restaurant licencié; vendre la totalité ou aucune partie de l'entreprise de la compagnie en considération de ce que la compagnie estimera convenable et particulièrement par parts, débentures ou valeurs d'aucune autre compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente compangie, et pourvoir par règlements à la manière dont les directeurs seront autorisés à faire telle vente; acquérir l'achalandage, les droits et biens d'aucune sorte et acquérir et assumer la totalité ou aucune partie de l'actif ou du passif d'aucune personne ou société dont les pouvoirs sont semblables à ceux de la présente compagnie et payer ces acquisitions en deniers comptants, avec des actions ou obligations de la présente compagnie ou autrement, placer et utiliser les deniers disponibles de la compagnie de la manière qui sera déterminée de temps à autre, sous le nom de "Hotel Plaza, limitée", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quatrième jour de janvier 1916.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

THEBERGE & GERMAIN,
Procureurs des requérants. 3-4

LA PREVOYANCE OUVRIERE COMPAGNIE, Limitée.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-quatre décembre 1915, constituant en corporation MM. Joseph Noël de Tilly, comptable; Hector Desnoyers, épicier; L. G. A. Legault, agent; Olivier Legault, marchand et Mlle Eva Gendreau, sténographe, tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivants:

Acquérir par achat, louage ou autrement, des biens-fonds avec ou sans bâtisses y érigées, etc., etc., avec le pouvoir d'exercer à l'égard de ces biens-fonds, tous les droits qu'un propriétaire de bonne foi, ou une compagnie peut exercer à l'égard de sa propriété.

En plus, exercer le commerce d'une compagnie d'immeuble et de construction, et sépialement de construction ouvrières;

Exercer aucun autre commerce comme manufacturier, producteur, négociant, marchand à commission, facteur, agent pour la vente, courtiers, importateur et exportateur, généralement et sans restriction quant à l'espèce de denrées ou marchandises;

Demander, acheter, ou autrement acquérir, aucun brevet d'invention, le vendre, le céder à bail ou autrement en disposer;

Exercer aucun autre commerce ou genre d'affaires subsidiaire ce celui de la présente compagnie, ou tout autre approuvé par les directeurs;

Fonder ou organiser des clubs ouvriers et sociaux, avec le pouvoir de mettre à la disposition de ces clubs, soit par contrat de vente ou de louage ou autrement, des salles de gymnases, terrains de jeux, pares, etc. Demander et obtenir, pour ces clubs, sous l'autorité de la loi des licences, des licences de club, et en conséquence vendre des boissons alcooliques en ces établissements soit aux membres de ces clubs, soit aux actionnaires de la compagnie, le tout en conformité avec les règlements de la loi des licences; Ces licences et clubs seront exploités soit pour le bénéfice des membres de ces clubs, soit pour le bénifice des actionnaires de la présente compagnie, suivant que les directeurs de la compagnie le décideront;

Fonder des journaux, revues qui traiteront tout particulièrement des questions ouvrières et de tout autre sujet pouvant renseigner le public sur toutes les questions qui peuvent être de nature à l'intéresser;

Exercer aucun autre commerce (de fabrication ou autre, que la compagnie estimera susceptible d'être convenablement exercé conjointement avec le sien, ou de nature à accroître la valeur de ses biens et droits ou les rendre productifs;

Avoir le pouvoir d'acheter ou de louer, tout commerce, industrie, manufacture, meubles et immeubles, et de payer soit en numéraire, soit avec des actions acquittées du capital action de la compagnie, soit avec tout autre valeur ou garantie que la compagnie pourra avoir en sa possession;

Acheter, ou autrement acquérir, détenir ou posséder du capital actions et obligations d'aucune compagnie ou corporation engagée dans aucun commerce de même nature, nonobstant les dispositions de la section 6035 de la loi des compagnies, vendre ou autrement disposer de ces capitaux, actions et obligations:

Faire, entreprendre, exécuter, par soumission ou autrement, tous travaux qu'il plaira aux directeurs d'entreprendre, faire ou exécuter pour le bénéfice de la compagnie;

Faire tous actes, jouir de tous pouvoirs et exercer aucun commerce conduisant à la réalisation des objets pour lesquels la présente compagnie est constituée; Emettre la totalité ou aucune partie du capital de la présente compagnie comme entièrement libérée et non sujet à appel, en paiement de la propriété emobilière ou immobilière ou autre créance acquise par elle, ou avec l'assentiment des actionnaires, pour renumérer les services rendus à la compagnie dans ou à l'occasion de la conscription des parts et débentures de la présente corporation ou pour toute autre considération que les directeurs approuveront dans son intérêt, sous le nom de "LA PREVOYACE OUVRIERE COMPAGNIE LIMITEE." avec un fonds social de cent quatre-vingt-quinze mille piastres ($195,000) divisé en mille neuf cent cinquante parts (1950) de cent piastres ($100) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation est dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-quatrième jour de décembre 1915.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

EUCLIDE ROY,
Procureur des requérants. 3-4

THE PARROT CANDY COMPANY, Limited.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 28 décembre 1915, constituant en corporation MM. Robert Morton, architecte, Edmond Joseph Paquette, gentilhomme, Ovide Antoine Lamothe, avocat, de Montréal, Georges M. Sommerville, commis, de Saint-Lambert, Demoiselle Ella M. Nixon, sténographe, de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce, en gros et en détail, de bonbons, de chocolat et d'essences, de cigares, cigarettes et tabac; d'épiceries et de tout ce qui se rapporte en général au commerce d'épiceries;

De manufacturer, d'importer, d'exporter, d'acheter et de vendre tous lesdits objets et tout ce qui s'y rapporte en général ;

D'acquérir par achat, échange ou autrement, et louer de toute personne, société ou compagnie, la totalité ou aucune partie des biens et de l'actif d'un commerce en tout ou partie semblaire à celui de cette compagnie, avec ou sans les terrains et la bâtisse y devant ou destinés à son exploitation, son installation, clientèle et les profits en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie et disposer par vente ou autrement de ces mêmes biens ainsi acquis;

Faire pour la fusion, l'union des intérêts avec toute compagnie, maison ou société exploitant un commerce en tout ou en partie semblable à celui de cette compagnie, tous arrangements et concessions;

Acheter ou autrement acquérir, posséder et louer toute propriété immobilière qui peut être nécessaire ou utile aux fins de la présente compagnie et payer telle acquisition, détention, loyer ou argent, obligations ou en actions acquittées de la compagnie et vendre, échanger et louer toutes et chacune de ces dites propriétés immobilières et mêmes les propriétés mobilières en disposer ou en faire autrement le commerce;

Tirer, accepter, signer, échanger, negocier des lettres de change, billets promissoires, chèques et autres instruments négociables;

Faire généralement tous les actes et choses qui peuvent être utiles ou avantageux pour atteindre les fins et exécuter les affaires de la dite compagnie dans les limites des objets ci-dessus mentionnés, sous le nom de "The Parrot Candy Company, Limited," avec un fonds social de dix mille piastres ($10,000.00), divisé en cent (100) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-huitième jour de décembre 1915.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
5-4

MOSCOVITCH BROS. & COMPANY, Limited.

Public notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 14th day of January, 1916, incorporating Max Herman and Bernard Finkel, merchants, James Goldie, agent, Adolph Hirch and George Schrier, furriers, all of the City of Montréal, in the Province of Quebec, for the following purposes, viz:

(a) To acquire and take over as a going concern the business now carried on by George Hershcovitch, merchant of the City and District of Montreal, under the firm name and style of "Moscovitch Bros & Company" and all the assets and liabilities of the said business, and to pay for the same in paid up and non assessable shares of the company;

(b) To manufacture, import, export, buy, sell and deal in goods, wares and merchandise;

(c) To carry on any other business (whether manufacturing or otherwise) which may seem to the company capable of being conveniently carried on in connection with its business or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render profitable any of the company's property or rights;

(d) To acquire or undertake the whole or any part of the business, property and liabilities of any person or company carrying on any business which the company is authorized to carry on or engage in or possessed of property suitable for the purposes of the company;

(e) To apply for, purchase or otherwise acquire, any patents, brevets d'invention, licenses, concession and the like, conferring any exclusive or non-exclusive, or limited right to use or any secret or other information as to any invention which may seem capable of being used for any of the purposes of the company, or the acquisition of which may seem calculated directly or indirectly to benefit the company, and to use, exercise, develop or grant licenses in respect of, or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired;

(f) To enter into partnership or into any arrangement for sharing of profits, union of interests, cooperation, joint adventure, reciprocal concession or otherwise, with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction which the company is authorized to carry on or engage in, or any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the company; and to lend money to guarantee the contracts of, or otherwise assist any such person or company, and to take or otherwise acquire shares and securities of any such company, and to sell, hold, re-issue, with or without guarantee, or otherwise deal with the same;

(g) To take, or otherwise acquire and hold shares in any other company having objects altogether or in part similar to those of the company or carrying on any business capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the company;

(h) Generally to purchase, take on lease or in exchange or otherwise acquire, any real or personal property and any rights or privileges which the company may think necessary or convenient for the purposes of its business;

(i) To construct, maintain and alter any buildings, or works necessary or convenient for the purposes of the company;

(j) To draw ,make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, bills of exchange, bills of lading, warrants and other negotiable or transferable instruments;

(k) To sell and otherwise dispose of any of its movable or immovable assets or property.

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Moscovitch Bros. & Company, Limited" with a capital stock of fifty thousand dollars, divided into 500 shares of one hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 20th day of January, 1916.

THOMAS MULVEY,
Under-Secretary of State.

S. GERALD TRITT,
4-4 Attorney for Applicants.